

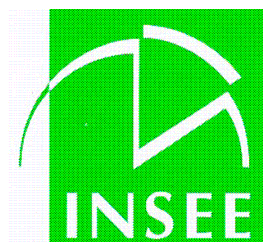
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

N° F0904

**Les familles recomposées :
entre familles traditionnelles et
familles monoparentales**

Olivier CHARDON - Emilie VIVAS

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail
de la
DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES
Unité des Études Démographiques et Sociales

N° F0904

**Les familles recomposées :
entre familles traditionnelles et familles monoparentales**

Olivier CHARDON et Émilie VIVAS
(Division Enquêtes et Études Démographiques)

Octobre 2009

Nous remercions Pascale Breuil, Stéphane Jugnot, Corinne Prost pour leurs conseils,
les participants au séminaire de la DSDS, en particulier Isabelle Robert-Bobée pour sa discussion.
Nous restons seuls responsables de toute erreur ou omission.

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working-papers do not reflect the position of INSEE but only their authors' views.

Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales

Olivier CHARDON et Émilie VIVAS
(Insee, Division Enquêtes et Études démographiques)

Résumé :

L'estimation du nombre d'enfants vivant en famille recomposée, c'est-à-dire dans une famille composée d'un couple avec enfants dont certains ne sont pas du couple actuel est peu fréquente en France.

Ce travail fournit une méthode d'estimation du nombre d'enfants vivant en famille recomposée au 1^{er} janvier 2006 combinant recensement et enquêtes emploi.

Cette méthode peut d'une part, être reconduite de façon cohérente chaque année pour suivre l'évolution de ce type de famille ; d'autre part, elle est cohérente avec la mesure des autres structures familiales (notamment avec l'évolution du nombre d'enfants vivant en famille monoparentale).

Elle permet d'avoir également une estimation au 1^{er} janvier 2006 du nombre d'enfants qui ont des parents séparés, qu'ils vivent avec un parent isolé (en famille monoparentale) ou non et du nombre d'adultes vivant avec un bel enfant.

Cette méthode pourra également être utilisée à l'avenir pour identifier les ménages concernés et servir de point départ à des travaux d'études.

Ce document de travail présente également une description des familles recomposées et des personnes qui y vivent comparativement aux autres structures familiales. Il esquisse des pistes de travaux ultérieurs tant sur les données que sur le système d'information.

Abstract :

Estimating the number of children who live in blended families - that's to say in families composed of a couple with children, some or all of whom do not share the same two parents - has not often been attempted in France.

This work aims to fill that gap, providing a method to estimate how many children live in blended families in France, at the 1st January 2006, drawn from population census and labour force surveys.

Firstly, this method can be repeated every year, permitting long-term trends concerning the blended family to be observed in detail. It is also consistent with measures for other family types (in particular those concerning children living in a single-parent family).

Furthermore, it makes it possible to estimate the number of children whose parents are separated, who live only with one parent (in a single-parent family), and the number of adults who live with a stepchild.

This method offers the possibility to identify blended families in the future, and can constitute a solid basis for studies in the field.

This document presents a description of the blended family and the characteristics of its members, as compared with other family structures, and outlines some areas for further work, both on the data and on the information system.

Sommaire

SYNTHESE	5
PARTIE I : Les structures familiales : concepts, définitions et sources retenues.....	10
1. Le ménage et la famille : définitions au sens du recensement mise en œuvre dans l'Enquête Emploi en Continu.....	10
2. Définitions et détermination des contours des familles recomposées dans l'Enquête Emploi en Continu.....	11
3. Quelle source choisir pour étudier les familles recomposées ?.....	14
PARTIE II : Cohérence et robustesse des résultats de L'Enquête Emploi en Continu sur la décomposition des familles recomposées.....	16
1. L'Enquête Emploi donne des résultats stables d'une année sur l'autre jusqu'au niveau le plus fin de la décomposition des enfants vivant en famille recomposée.....	16
2. Les résultats sont cohérents avec l'Enquête Histoire Familiale de 1999 bien que les méthodes d'estimation soient très différentes.....	17
3. L'Enquête Emploi en Continu donne des résultats cohérents avec l'Échantillon Démographique Permanent sur la période récente.....	19
4. Une structure par âge cohérente entre l'Enquête Emploi et l'Échantillon Démographique Permanent.....	21
PARTIE III : La confrontation avec les données annuelles des recensements.....	22
1. L'évolution des familles monoparentales dans l'Enquête Emploi en Continu est problématique entre 2004 et 2005	22
2. La part des enfants en famille recomposée est peu liée avec celle des enfants de famille monoparentale avant 2005.....	23
3. Un système d'information combinant Recensement de la population et Enquête Emploi Continu.....	25
PARTIE IV : Résultats sur les enfants et les parents vivant au sein d'une famille recomposée.....	27
1. Les estimations.....	27
2. Les caractéristiques des enfants de familles recomposées.....	30
3. Les caractéristiques des parents de familles recomposées.....	34
ANNEXES	44
Annexe 1: méthode d'estimation du nombre de familles recomposées à partir de l'Enquête Emploi en Continu.....	44
Annexe 2 : combien d'enfants vivent avec leurs deux parents ? méthode d'estimation réalisée à partir de l'Échantillon Démographique Permanent enrichi des collectes de 2004 à 2006 du recensement	55
Annexe 3 : la note « Tableau de Composition du Ménage et double compte ».....	63
Annexe 4 : les enfants en garde alternée à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux.....	74

Synthèse :

L'estimation du nombre d'enfants vivant en famille recomposée, c'est-à-dire dans une famille composée d'un couple avec enfants dont certains ne sont pas du couple actuel est peu fréquente en France. En particulier, le recensement de la population qui est la source utilisée pour estimer les structures familiales, ne permet pas d'isoler au sein des couples avec enfants les familles recomposées. Il faudrait pour cela avoir pour chaque individu du ménage tous les liens filiaux avec les autres personnes du ménage.

Les dernières données disponibles sont issues de l'enquête « Famille », associée au recensement de 1999. Elles permettent des estimations grâce à des questions spécifiques et un échantillon de grande taille : moins de 10% des enfants de 0 à 17 ans sont en effet concernés. Néanmoins, les enquêtes Famille sont réalisées à intervalles irréguliers. Les questions permettant de repérer les familles recomposées ont été introduites en 1990 (Desplanques G., 1994). Seulement deux points sont donc disponibles (1990 et 1999), ce qui rend l'information sur les familles recomposées parcellaire et les évolutions fragiles. De plus, les échantillons des enquêtes famille sont représentatifs des adultes et non des enfants : les études réalisées avec l'enquête Famille de 1999 sur les enfants en famille recomposée ont obligé à construire une pondération *ad hoc* (Barre C., 2003). Enfin, les enquêtes Famille utilisent un questionnaire auto administré, donc le plus simple possible, qui est modifié d'une collecte à l'autre.

L'évolution de l'appareil statistique modifie le contexte. Il permet d'envisager de mieux connaître et de mieux suivre la question des familles recomposées, en s'appuyant sur l'enquête Emploi et les enquêtes annuelles de recensement. Le tronc commun des enquêtes ménage, avec le nouveau tableau des habitants du logement, pourrait être aussi mobilisé. En revanche, l'échantillon démographique permanent, s'il permet d'estimer le nombre d'enfants vivants avec un beau-parent, ne permet pas de repérer la présence de demi-frère ou sœur dans le ménage. Certaines familles recomposées ne seront donc pas repérées.

Ce travail a été réalisé dans le but de proposer une méthode d'estimation du nombre d'enfants vivant en famille recomposée. Cette dernière pourra également être utilisée à l'avenir pour identifier les ménages concernés et servir de point départ à des travaux d'études. Ces travaux ont été guidés par le souhait de disposer d'une méthode qui puisse d'une part, être reconduite de façon cohérente chaque année pour suivre l'évolution de ce type de famille ; d'autre part, être cohérente avec la mesure des autres structures familiales (notamment avec l'évolution du nombre d'enfant vivant en famille monoparentale).

Pour être cohérent avec les statistiques habituellement diffusées sur les structures familiales, la méthode proposée s'appuie sur les effectifs mesurés par le recensement pour répartir les enfants entre ceux qui vivent avec un couple et ceux qui vivent avec un parent isolé. Elle utilise ensuite la décomposition issue de l'enquête Emploi pour répartir les enfants de couple en distinguant les enfants vivant avec un beau parent et/ou un enfant de l'union actuelle¹.

Au-delà de la question spécifique des familles recomposées, cette méthode donne une estimation du nombre d'enfants qui ont des parents séparés, qu'ils vivent avec un parent isolé (en famille monoparentale) ou un parent remis en couple. Elle permet aussi d'estimer le nombre de ménages comprenant une famille recomposée ou le nombre d'adultes vivant avec un bel enfant.

Comme pour les autres statistiques usuelles sur les structures familiales, les contours de la famille s'inscrivent au sein d'un ménage et supposent donc la cohabitation des différents membres qui la composent.

¹ Pour l'instant, les travaux réalisés conduisent à recommander l'usage de données en cumul sur cinq ans, tant pour le recensement que l'enquête Emploi. Cette question sera approfondie par ailleurs sur l'ensemble des structures familiales.

1. L'enquête Emploi est la source la plus prometteuse pour assurer un suivi annuel des familles recomposées.

L'enquête Emploi est la source la plus prometteuse pour assurer un suivi annuel des familles recomposées. La composition du ménage est plus précise dans l'enquête Emploi que dans le recensement : contrairement au recensement, il est possible de faire la distinction entre les enfants et les beaux-enfants de chaque personne, ce qui est essentiel pour repérer les familles recomposées. De plus, le questionnaire de l'enquête Emploi est passé en face-à-face en première et dernière vague. Il est relativement stable dans le temps et l'échantillon est conséquent. Cette source permet aussi de réaliser des estimations annuelles et le nombre important de variables offre de multiples perspectives d'études.

Actuellement, ces informations ne sont pas utilisées pour produire des variables caractérisant de façon détaillée les structures familiales des ménages et des individus dans les fichiers de diffusion de l'Enquête Emploi. De plus, il n'y a pas de fichier de diffusion au niveau famille (certains ménages comprennent plusieurs familles). Les structures familiales ont donc été reconstituées à partir des caractéristiques des membres du ménage. Les résultats sur cinq années de collecte (de 2003 à 2007) semblent robustes d'une année sur l'autre jusqu'au niveau le plus fin de la décomposition des familles recomposées (le croisement de l'existence d'un beau parent et d'un enfant de la nouvelle union).

En niveau, les estimations réalisées à partir de l'enquête Emploi sont du même ordre de grandeur que celles réalisées à partir de l'enquête sur l'histoire familiale de 1999 et de l'échantillon démographique permanent (pour les enfants vivant avec un beau parent).

Les autres enquêtes auprès des ménages comportent un tronc commun de questions qui est particulièrement intéressant car il comporte des questions précises sur les résidences multiples. Sources de double compte, celles-ci concernent plus les enfants de parents séparés que les autres. Ces enquêtes sont souvent réalisées sur de petits échantillons. La compilation de plusieurs enquêtes a permis de faire des analyses assez détaillées (cf annexe 3) qui montrent notamment que les enfants majeurs sont plus mobiles, donc plus soumis au risque de double compte. Toutefois, on ne peut pas, à partir de la compilation de ces enquêtes, réaliser d'estimation précise et annuelle sur le nombre d'enfants de familles recomposées. Les enquêtes ne sont pas toutes calées sur les mêmes sources ou les mêmes variables et, à ce jour, il n'existe pas de pondération spécifique pour utiliser un regroupement de ces différentes enquêtes. Mais, cette question est à l'étude actuellement et il conviendra de reconsidérer l'utilisation d'un fichier compilant les troncs communs des enquêtes.

2. Les résultats de l'enquête Emploi et ceux du recensement de la population divergent sur les structures familiales usuelles

Les enquêtes annuelles de recensement fournissent tous les ans des estimations sur les structures familiales (nombre d'enfants vivant avec un couple parental ou avec un parent isolé). Sur la période 2004 à 2007, il existe une divergence importante entre les résultats des enquêtes annuelles de recensement et ceux construits en exploitant l'enquête Emploi. Cette divergence concerne le niveau et l'évolution du nombre d'enfants vivant en famille monoparentale : l'enquête Emploi suggère une baisse entre 2004 et 2005 alors que ce nombre est en augmentation dans les enquêtes annuelles de recensement. Il existe aussi un écart sur la proportion d'enfants mineurs vivant en famille monoparentale entre les deux sources même s'il se réduit depuis 2005 (17,1% dans l'enquête annuelle de recensement de 2007 contre 15,7% dans l'enquête Emploi en moyenne annuelle sur 2007).

Comme la série trimestrielle des enfants de famille monoparentale issue de l'enquête Emploi n'est pas corrélée à celle des enfants de famille recomposée sur cette même période, nous avons fait l'hypothèse que la divergence entre les deux sources sur l'évolution des enfants vivant en famille monoparentale avait peu affecté l'évolution de la proportion d'enfant vivant en familles recomposées.

Nous n'avons pas pu conclure sur la nature et les raisons des divergences entre les deux sources, mais il nous semble important qu'une estimation du nombre de familles recomposées soit cohérente avec les résultats du recensement sur les structures familiales. Depuis 1962, ce sont les données du recensement qui sont utilisées sur ce sujet et il n'est pas envisagé de revenir sur cela à l'avenir : les

premières études publiées avec le nouveau recensement montrent que le changement de méthodologie n'a pas modifié la vision que fournissait le recensement des grandes évolutions des structures démographiques (Daguet F., 2007). Inversement, le passage de l'enquête Emploi d'une collecte annuelle ponctuelle à une collecte étalée sur toute l'année a suscité des ruptures de série (Chardon O., Daguet F. et Vivas E., 2007). Par ailleurs, la refonte de l'Enquête Emploi pour 2012 comporte des risques de ruptures de série à terme.

Enfin, le recensement reste la source fondamentale pour les statistiques démographiques. Il est utilisé pour actualiser la pyramide des âges, le nombre de logements, et le nombre d'habitants des logements qui sont des variables de calage des grandes enquêtes ménages dont l'Enquête Emploi. La possibilité d'utiliser à terme le recensement pour caler les enquêtes auprès des ménages également sur les structures familiales ne peut pas être exclue. Dans ce cas, il sera essentiel de garder le recensement comme source principale pour quantifier les différentes structures familiales.

3. Notre méthode : utiliser le recensement pour estimer le nombre d'enfants vivant avec un couple parental et l'Enquête emploi pour les ventiler entre famille recomposée et famille traditionnelle

La méthode que nous proposons s'appuie sur le recensement pour quantifier les structures familiales usuelles (enfant vivant avec un couple, enfant vivant avec un parent isolé). Elle utilise ensuite la décomposition issue de l'enquête Emploi pour ventiler les enfants vivant avec un couple parental entre famille recomposée et famille traditionnelle, en repérant les enfants qui vivent avec un beau parent ou un demi-frère (ou sœur).

Dans nos travaux exploratoires, l'enquête Emploi a été utilisée en cumulant les résultats des enquêtes de 2004 à 2007, couvrant la période de janvier 2004 à décembre 2007. Ce cumul permet d'être en cohérence avec l'utilisation du Recensement 2006, qui repose sur le cumul des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2008, collectées chaque année entre janvier et février. Le recensement étant daté du 1^{er} janvier 2006, l'estimation du nombre d'enfants vivant en famille recomposée sera lui aussi daté du 1^{er} janvier 2006.

Un autre élément incite à en rester pour le moment à un cumul plutôt qu'à utiliser les résultats annuels de l'enquête Emploi : les évolutions annuelles fournies par l'enquête Emploi montrent une hausse du nombre d'enfants vivant en famille recomposée entre 2004 et 2007. Il nous semble plus prudent d'attendre de disposer d'une série suffisamment longue confirmant ce constat avant d'afficher une augmentation du nombre de familles recomposées. La comparaison avec les estimations réalisées avec les enquêtes Famille de 1990 et de 1999 ne permet pas de conclure à une hausse tendancielle du nombre d'enfants vivant en famille recomposée. La façon de mesurer n'est pas assez comparable.

Afin d'avoir des concepts similaires entre le recensement et l'enquête Emploi, nous préconisons également de se restreindre aux personnes de moins de 18 ans : l'affectation au ménage des majeurs logés ailleurs en semaine pour leurs études diffère entre le recensement (qui les exclut) et l'enquête Emploi (qui les inclut). La limitation aux mineurs réduit aussi les risques de doubles comptes.

Finalement, nous disposons d'un échantillon de 5600 enfants identifiés dans les enquêtes emplois du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007 comme vivant en familles recomposées (1400 par année).

Les résultats obtenus en se calant sur les marges du recensement sont proches des résultats initiaux issus des enquêtes Emploi (cf. tableau ci-dessous) : en 2006, il y a en France métropolitaine un peu moins de 1,2 million d'enfants de 0 à 17 ans vivant en famille recomposée. 740 000 vivent avec un enfant de l'union actuelle. Ce sont des enfants du couple actuel (380 000) et des enfants d'une union précédente (360 000). 420 000 enfants vivent sans enfant de l'union actuelle, c'est à dire dans des familles ou il n'y a pas dans le ménage d'enfant du couple actuel.

Structure familiale des mineurs en ménage ordinaire en 2006

	Recensement 2006 pour une situation au 1 ^{er} janvier 2006		EEC 2004 à 2007 pour une situation moyenne au 1 ^{er} janvier 2006	
	En millions	En %	En millions	En %
Enfant de couple	11,04	81,7	11,34	84,0
En famille « traditionnelle »	9,88*	73,1*	10,15	75,2
En famille recomposée	1,16*	8,6*	1,19	8,8
• <u>Avec enfants de l'union actuelle</u>	<u>0,74*</u>	<u>5,4*</u>	<u>0,76</u>	<u>5,6</u>
- <i>enfants du couple actuel</i>	<i>0,38*</i>	<i>2,8*</i>	<i>0,39</i>	<i>2,9</i>
- <i>enfants d'une autre union</i>	<i>0,36*</i>	<i>2,7*</i>	<i>0,37</i>	<i>2,7</i>
• <u>Sans enfant de l'union actuelle</u>	<u>0,42*</u>	<u>3,1*</u>	<u>0,44</u>	<u>3,2</u>
Enfant des familles monoparentales	2,23	16,5*	1,96	14,5
Autre personne de 17 ou moins (vit seul, en couple, chez un tiers)	0,24	1,8*	0,19	1,4
Personnes de 0 à 17 ans vivant en ménage ordinaire	13,51	100,0	13,50	100,0

Lecture : en 2006, 11 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent au sein d'un couple, soit 81,7% de l'ensemble des mineurs.

Champ : population des 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en ménages ordinaires en France Métropolitaine.

Source : Recensement 2006 et moyenne annuelle des enquêtes emploi de 2004 à 2007.

* la décomposition des enfants des couples est obtenue en appliquant aux estimations faites à partir du recensement la structure moyenne au 1^{er} janvier 2006 issue de l'exploitation des enquêtes emplois du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007.

4. Pistes de travail

1. Confirmer les résultats en niveau.

Ces résultats seront à confirmer chaque année. Par glissement, on pourra produire chaque année une nouvelle estimation avec les résultats définitifs du recensement sur un nouveau cumul de 5 années de collecte et une estimation moyenne de répartition des enfants de couple issue des enquêtes emplois du 1^{er} trimestre au dernier trimestre du cumul.

2. Confronter les résultats à ceux obtenus avec l'enquête Famille et logement de 2011.

En 2011, une nouvelle enquête Famille sera adossée au recensement. Le questionnaire a été modifié par rapport à 1999 pour mieux capter les familles recomposées tout en conservant les possibilités de comparaison. Par ailleurs, une pondération « enfant » devrait être fournie pour faciliter les estimations. Les résultats seront aussi comparés au module complémentaire 2010 de l'enquête emploi qui porte sur la conciliation vie professionnelle et vie familiale et qui posera des questions supplémentaires sur les liens de filiations et sur les résidences alternées.

Bibliographie :

Chardon O, Daguet F, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants », Insee Première, n°1216, Janvier 2009.

Chardon O, Daguet F et Vivas E, « Les familles monoparentales ; des difficultés à travailler et à se loger » Insee Première, n°1995, juin 2008.

Algava E., « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », Etudes et Résultats, n°218, Drees, 2003.

Barre C., « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », Insee Première, n°901, juin 2003.

Chardon O, Daguet F et Vivas E, « Quelles évolutions pour les structures familiales entre 1999 et 2005 ? Avec quelle source ? », note 17/ DG75-F170, février 2007.

Daguet F., « enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 : seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », Insee Première, n°1153, Juillet 2007.

Desplanques G., « Les familles recomposées en 1990 », Populations et Sociétés, n°286, Ined, janvier 1994.

PARTIE I - Les structures familiales : concepts, définitions et sources retenues

1. Le ménage et la famille : définitions au sens du recensement mises en œuvre dans l'Enquête Emploi en Continu

Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale. Un ménage peut être constitué d'une personne seule.

Une famille est un ensemble de plusieurs personnes (au moins deux) appartenant toutes au même ménage et pour lesquelles il existe un lien de couple ou un lien de filiation directe. Ce lien se limite à la relation parent/enfant.

Il y a trois grands types de familles identifiés dans les enquêtes ménages :

- les couples sans enfant
- les couples avec enfant
- les familles monoparentales.

Un ménage peut donc comprendre aucune, une ou plusieurs familles. Dans la plupart des cas (95%) le ménage est constitué soit d'une personne seule soit d'une unique famille, le ménage est dit simple.

Une personne isolée est une personne au sein d'un ménage de plusieurs personnes qui n'appartient à aucune famille.

Un ménage complexe est un ménage de plusieurs personnes qui ne font pas toutes parties de la même famille. Le ménage est composé soit de plusieurs familles soit d'une famille et d'une ou plusieurs personnes isolées. Par exemple, dans un ménage où les grands-parents hébergent leur fille et leur petite-fille, il y a deux familles. Il y a une famille monoparentale constituée par la petite-fille et sa mère et un couple sans enfants formé par les grands-parents (Chardon O, Daguet F et Vivas E, note 17/ DG75-F170 février 2007),

En résumé,

Un ménage c'est soit

un ménage simple (95% des cas)

une personne seule

une famille (un couple avec ou sans enfant, une famille monoparentale).

un ménage complexe (5% des cas).

une famille et une ou plusieurs personnes isolées.

plusieurs personnes isolées

plusieurs familles et une ou plusieurs personnes isolées.

Seuls les résultats du recensement sont diffusés à tous les niveaux (ménage, famille, individu). Avec l'Enquête Emploi en Continu il n'y pas de diffusion au niveau famille et les différents types de ménages complexes ne sont pas ventilés. Le questionnaire de l'Enquête Emploi en Continu permet de distinguer tous les cas de figure, ce choix de diffusion est lié l'objectif de l'enquête et à la précision de l'échantillon sur des structures familiales atypiques.

Pour déterminer la structure familiale d'un ménage il faut repérer les familles qui composent le ménage. Pour cela il faut définir le couple, l'enfant et le parent isolé.

Un « couple » : c'est deux personnes qui « vivent en couple » (marié ou non) et qui partagent la même résidence principale. Un couple non cohabitant, n'est pas considéré comme un couple

Pour le Recensement, les couples sont exclusivement composés d'un homme et d'une femme. Dans cette étude nous avons gardé cette restriction mais l'impact reste symbolique (seul 0,3% des couples avec enfants sont identifiés comme couples homosexuels dans l'enquête emploi).

Un « **enfant** » au sens du recensement et des enquêtes ménages est une personne célibataire qui habite avec au moins un de ses parents et qui n'est lui-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de sa résidence principale. Dans cette étude, nous nous sommes restreints le plus souvent aux

enfants de 0 à 17 ans (en âge révolu à la date d'enquête² comme pour le recensement) afin d'avoir des concepts similaires entre le recensement et l'Enquête Emploi en Continu. En effet l'affectation au ménage des majeurs logés ailleurs en semaine pour leurs études diffère entre le recensement (qui les exclut) et l'Enquête Emploi (qui les inclut). La délimitation aux mineurs réduit aussi les risques de doubles comptes.. Ainsi, **la population des 0-17 ans** se décompose en deux groupes : **les enfants de 0 à 17ans (98% des cas) et les autres mineurs (2%** parmi lesquels il y a des mineurs qui vivent seuls, ou avec un tiers autre qu'un de leurs parents...) (Chardon O, Daguet F, 2009).

Un « **parent isolé** » : est une personne qui n'est pas « enfant », qui ne vit pas en couple et qui a au moins un « enfant » dans le ménage,

Ces définitions ne rendent pas compte de la complexité des structures familiales, puisqu'elles ne distinguent pas les parents des beaux-parents, les enfants de l'union en cours et ceux d'une union précédente.

2. Définitions et détermination des contours des familles recomposées dans l'enquête emploi en continu.

Un enfant peut vivre soit avec ses deux parents, soit un parent et un beau-parent, soit un parent isolé. Un enfant peut vivre avec des frères et des sœurs (avec qui il partage les deux même parents), des demi-frères et sœurs (avec qui il partage un seul parent) et/ou vivre avec des « enfants de la famille avec qu'il n'a aucun parent en commun (on parle de « quasi-frère » ou de « quasi-sœur »). Ces derniers ne seront pris en compte que dans la mesure où ils sont les enfants d'au moins une personne du couple.

La prise en compte de tous les liens parentaux des enfants permet ainsi d'affiner l'analyse des couples avec enfants en distinguant les enfants vivant en famille recomposée de ceux vivant en famille traditionnelle.

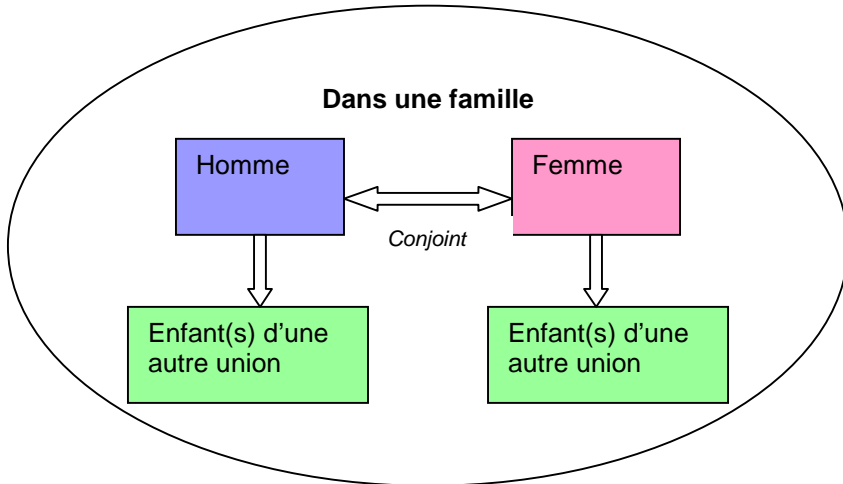
Une famille « traditionnelle » est composée d'un couple d'adultes mariés ou non, et d'enfants nés de leur union (ou adoptés ensemble) partageant la même résidence principale (Barre C., 2003).

Une famille recomposée est composée d'un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins d'un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints partageant la même résidence principale.

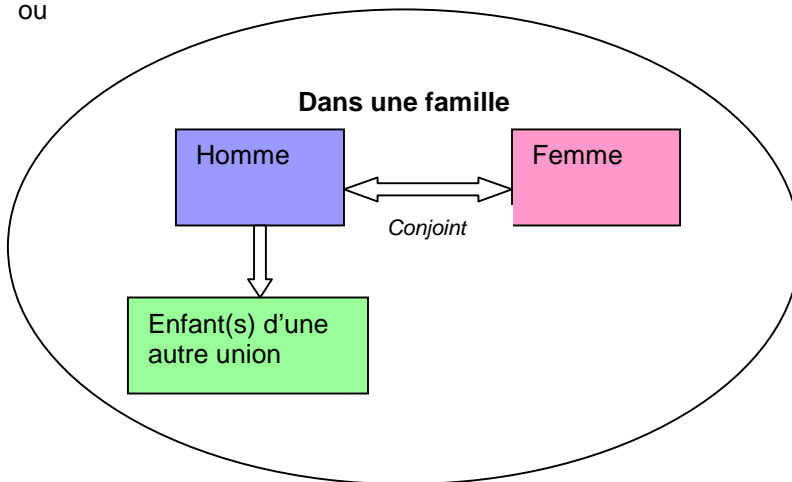
Un enfant vivant en famille recomposée peut se retrouver dans des situations très différentes. Au sein d'une famille, on peut distinguer deux grands cas de figure selon que le couple a eu des enfants ensemble ou pas, avec des variantes selon qui de l'homme ou la femme de la famille a des beaux enfants.

² En diffusion l'Enquête Emploi utilise l'âge révolu au 31 décembre

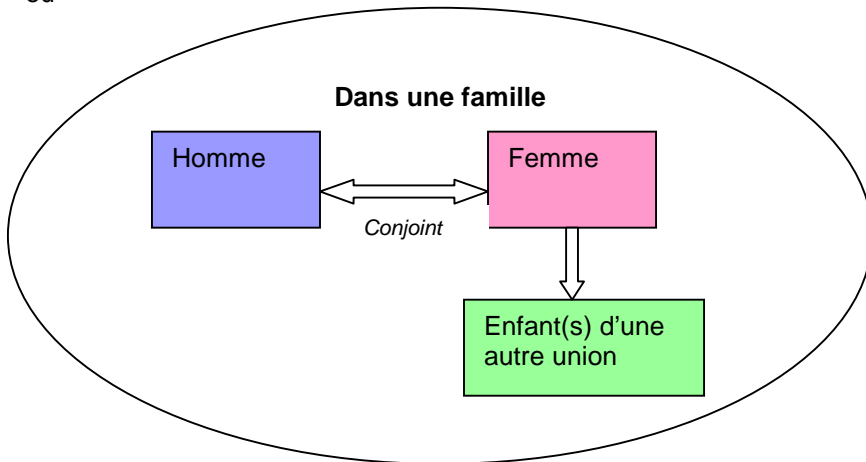
Cas n°1 : Sans enfant de l'union actuelle



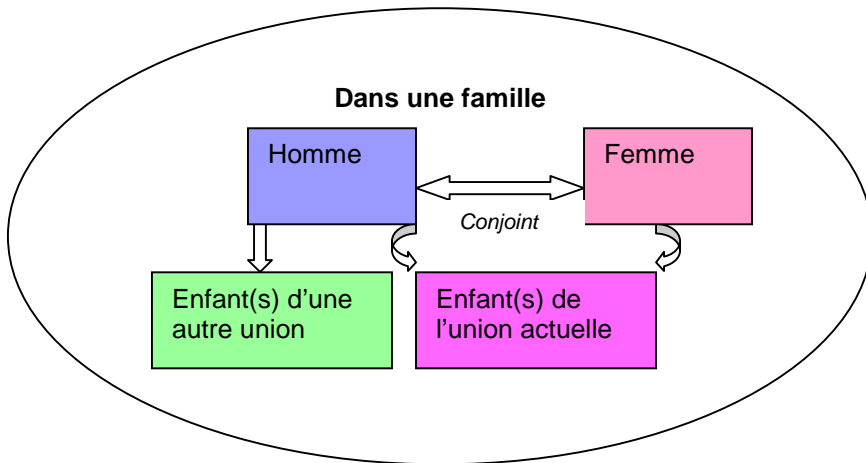
ou



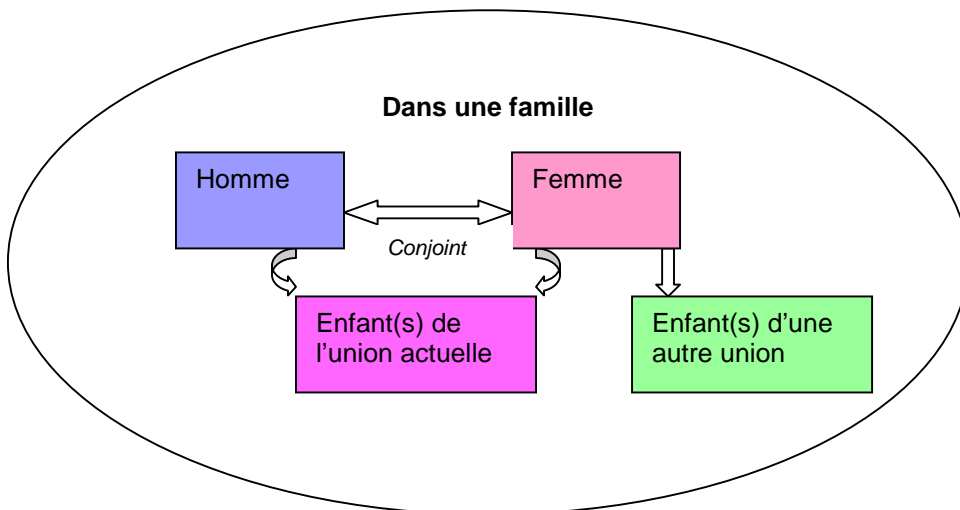
ou



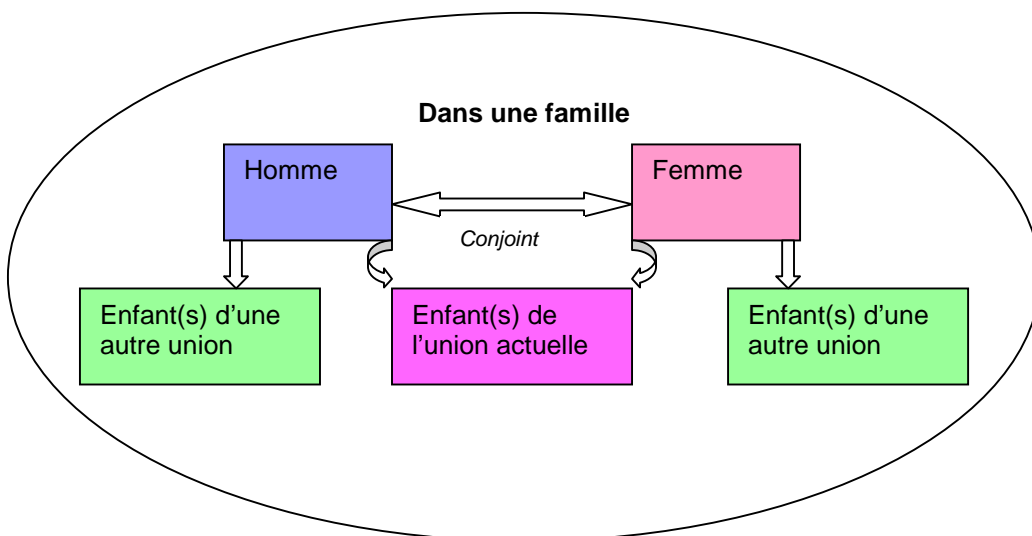
Cas 2 : Avec des enfants de l'union actuelle



ou



ou



L'identification des familles recomposées dans les enquêtes nécessite d'avoir les liens de filiations entre tous les membres du ménage. Cette information n'est pas disponible dans toutes les sources.

En théorie, il est aussi possible d'affiner l'analyse des familles monoparentales en regardant si tous les enfants sont issus de la même union. En pratique dans les enquêtes, seuls les liens de filiation entre les personnes du ménage sont décrits, **il n'est pas possible de distinguer les familles monoparentales dont les enfants ne sont pas tous issus de la même union.**

De même on ne peut pas distinguer tous les demi-frères et demi-sœurs au sein d'une famille recomposée puisqu'on ne sait pas si les enfants d'une autre union sont issus de la même union (ils sont alors frère et sœur) ou issus d'union différente (ils sont alors demi-frère et demi-sœur).

3. Quelle source choisir pour étudier les familles recomposées ?

➤ *Le recensement de la population*

Le recensement procure les estimations sur les structures familiales (nombre d'enfants vivant au sein d'un couple parental ou avec un parent isolé) au niveau national et régional depuis 1962.

Cependant il n'est pas possible d'étudier les familles recomposées à partir de cette source. En effet, les liens de filiation entre tous les membres du ménage ne sont pas disponibles dans le recensement. On ne peut donc pas distinguer les enfants des beaux-enfants ni les parents des beaux-parents.

Chaque année les enquêtes annuelles de recensement interrogent plus de 8,5 millions de personnes. La collecte se fait par dépôt-retrait. Les ménages remplissent eux-mêmes un questionnaire logement (la feuille de logement) et autant de questionnaires individus (bulletins individuels) qu'il y a d'habitants. Dans la feuille de logement, un tableau de composition du ménage demande de renseigner les liens de filiation entre la première personne présentée et les suivantes.

Pour des raisons de coût financier le codage de liens familiaux des personnes d'un ménage utilise en premier lieu des variables simples (l'âge, le sexe, la vie en couple, la situation matrimoniale légale) des personnes du ménage. C'est la confrontation de ces variables qui permet le plus souvent de déterminer la structure familiale du ménage. Les liens de parenté décrits dans la feuille logement du recensement ne sont utilisés que pour des reprises manuelles si les premières variables s'avèrent incohérentes entre elles ou si le ménage est complexe.

➤ *L'échantillon démographique permanent*

L'échantillon démographique permanent (EDP) a été mis en place à la fin des années soixante. Il regroupe des informations qui proviennent du recensement et de l'état civil. Les individus nés entre le 1^{er} et le 4 octobre et résidant en France métropolitaine font partie du panel. Cet échantillon rassemble tous les actes d'état civil enregistrés en France Métropolitaine et une grande partie des informations consignées dans les bulletins de recensement successifs. L'échantillon est renouvelé par l'intégration des naissances et des nouveaux immigrés qui ont été recensés ou qui ont été enregistrés dans un acte d'état civil. Les individus ne sont plus suivis en cas de décès ou d'émigration en dehors de la métropole. Bien que ces personnes ne soient plus suivies, elles restent dans les bases de données. Près d'un million d'individus sont répertoriés au moins une fois dans l'Échantillon Démographique Permanent.

L'Échantillon Démographique Permanent permet d'avoir des données seulement sur une partie des enfants des familles recomposées, ceux qui vivent avec un beau-parent. L'Échantillon Démographique Permanent permet de déterminer si les enfants appartenant à l'EDP vivent au recensement avec leur parent ou non. En effet dans l'Échantillon Démographique Permanent on dispose de la date de naissance complète (jour, mois, année) du couple parental chez qui l'enfant EDP vit au recensement, par ailleurs on dispose aussi de la date de naissance complète des parents dans le bulletin de naissance à l'état civil de l'enfant. En confrontant les dates de naissances on peut savoir si l'enfant vit avec son père et/ou sa mère selon l'état civil (cf. Annexe 2).

➤ **L'enquête emploi en continu**

L'enquête emploi est la seule source permettant de mesurer le chômage, l'emploi, le sous-emploi d'après les concepts du Bureau International du Travail (BIT). Cette source fournit également d'autres éléments sur la situation professionnelle et personnelle des individus interrogés.

En juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête sur l'emploi. Cette dernière s'est officiellement substituée à l'enquête emploi annuelle en janvier 2003. L'enquête emploi annuelle se déroulait sur un mois alors que la nouvelle s'effectue en continu tout au long de l'année. Chaque trimestre, l'enquête emploi interroge environ 45 000 logements, soit 70 000 personnes.

Une refonte de l'enquête est prévue pour 2012, mais dès 2009 l'échantillon de l'enquête va augmenter.

Le questionnaire de l'enquête emploi est capisé, la collecte est donc assistée par informatique et se déroule en face-à-face pour la première et la sixième interrogation. Les interrogations intermédiaires se font par téléphone. Le questionnaire est également assez stable dans le temps et l'échantillon est conséquent. Cette source permet donc de réaliser des estimations annuelles et le nombre important de variables offre de multiples perspectives d'études. De plus, le questionnaire de l'enquête Emploi demande à chaque personne de 15 ans et plus d'identifier ses enfants présents dans le ménage. Il est donc possible de reconstituer l'ensemble des liens qui unissent les adultes et les enfants et par transition les enfants entre eux (cf. Annexe 1 pour la méthode). Il s'agit donc d'un lien de filiation déclaratif : il englobe les enfants biologiques et les enfants adoptés. Dans chaque ménage nous avons ainsi utilisé les liens de filiations des individus pour identifier les familles recomposées.

Cette source permet ainsi de repérer les familles recomposées. Nous avons privilégié les analyses au niveau des enfants mais nous pouvons également étudier les familles recomposées ou les ménages comprenant au moins une famille recomposée.

L'enquête emploi a aussi l'intérêt de servir de base à l'Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ceci offre la possibilité de recueillir des informations sur les familles qui déclarent fiscalement avoir un enfant en résidence alternée même si pour l'instant cette opportunité a peu d'utilité (annexe 4).

➤ **Les enquêtes équipées du tronc des ménages (TCM)**

La plupart des autres enquêtes auprès des ménages disposent d'un tronc commun de questions avec notamment un tableau des habitants du logement qui est particulièrement intéressant car il comporte des questions pointues sur les résidences multiples qui sont sources de double compte et qui concernent plus les enfants de séparés que les autres (cf. Annexe 4). Ces enquêtes sont « capisées » et souvent réalisées sur de petits échantillons. La compilation de plusieurs enquêtes peut permettre de faire des analyses assez détaillées et a ainsi conduit à limiter le champ sur les enfants mineurs (les majeurs étant plus mobiles et donc plus soumis au double compte). Mais on ne peut à partir de la compilation de ces enquêtes faire des estimations précises et annuelles. Les enquêtes utilisant le TCM ne sont pas toutes calées sur les mêmes sources ou les mêmes variables et, à ce jour, il n'y a pas de pondération spécifique permettant d'utiliser un regroupement de ces différentes enquêtes. Mais, cette question est à l'étude actuellement et il conviendra de reconsidérer l'utilisation d'un fichier compilant des TCM.

PARTIE II - Cohérence et robustesse des résultats de l'enquête emploi sur la décomposition des familles recomposées

1. L'enquête emploi donne des résultats stables d'une année sur l'autre jusqu'au niveau le plus fin de la décomposition des enfants vivant en famille recomposée

Pour faciliter la lecture nous avons privilégié un seul angle d'analyse : le point de vue des enfants (même si quelques autres chiffres sont présentés). En effet, c'est souvent l'impact de la structure familiale sur les enfants (leur condition de vie, leur scolarité) qui fait débat.

Les structures familiales dans lesquelles vivent les enfants mineurs sont stables d'une année sur l'autre entre 2003 et 2007 (cf. Tableau 1). La part des enfants de moins de 18 ans en âge révolu vivant au sein d'une famille recomposée est robuste.

D'après les Enquêtes Emploi entre 8% et 9% des enfants de 0 à 17 ans vivent dans une famille recomposée. Ce résultat est légèrement croissant entre 2003 et 2007.

L'enquête emploi fournit également une décomposition stable des enfants vivant au sein d'une famille recomposée, en trois groupes. Ainsi autour de 3% des enfants vivent avec un beau-parent dans une famille où il n'y a pas d'enfant du couple actuel (cas 1), 3% sont des enfants du couple actuel et vivent avec un demi-frère (ou sœur) et 3% sont nés d'une précédente union et vivent avec un beau-parent et les enfants du nouveau couple (cas 2).

Tableau 1 : Répartition des enfants moins de 18 ans selon la structure familiale dans les Enquêtes Emploi en Continu de 2003 à 2007

Moyenne des trimestres En %	2003	2004	2005	2006	2007
Famille « traditionnelle »	77,5	77,1	77,0	76,1	75,1
Famille monoparentale	13,8	14,2	14,1	14,9	15,7
Famille recomposée:	8,7	8,6	8,9	9,0	9,2
- <u>Avec enfants de l'union actuelle (cas 2)</u>	<u>5,7</u>	<u>5,6</u>	<u>5,6</u>	<u>5,7</u>	<u>5,9</u>
- <i>enfants du couple actuel</i>	2,9	2,8	2,9	3,0	2,9
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	2,9	2,7	2,7	2,8	2,9
- <u>Sans enfant de l'union actuelle (cas 1)</u>	<u>3,0</u>	<u>3,1</u>	<u>3,4</u>	<u>3,3</u>	<u>3,4</u>
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% d'enfant des couples vivant dans une famille recomposée	10,1%	10,1%	10,4%	10,6%	11,0%

Lecture : 77,5% des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille « traditionnelle » en 2003.

Champ : enfant au sens du recensement de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en ménage en France Métropolitaine.

Source : moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2003 à 2007.

Tableau 1b : Répartition des enfants de 0 à 17 ans selon le type de famille recomposée de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007
Famille recomposée:					
-Avec enfants de l'union actuelle	66,1	64,2	62,3	63,6	63,4
- <i>enfants du couple actuel</i>	33,3	32,7	32,5	32,9	31,6
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	32,8	31,5	29,8	30,8	31,7
-Sans enfant de l'union actuelle	33,9	35,8	37,7	36,4	36,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les enfants qui vivent dans une famille recomposée, 66,1% vivent dans une famille où il a au moins un enfant de l'union actuelle.

Champ : enfant au sens du recensement de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en ménage en France Métropolitaine.

Source : moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2003 à 2007.

2. Les résultats sont cohérents avec l'Enquête Histoire Familiale (EHF) de 1999 bien que les méthodes d'estimation soient très différentes

Les résultats obtenus avec les Enquêtes Emploi en Continu sont proches de ceux issus de l'Enquête Histoire Familiale de 1999 (la dernière enquête utilisée pour estimer le nombre d'enfants de familles recomposées en France) (cf. Encadré 1), ce qui permet de valider les chiffrages issus des Enquêtes Emploi (cf. Tableau 2a et 2b).

Encadré 1: l'Enquête Histoire familiale de 1999

L'enquête famille, l'une des plus anciennes enquêtes par sondage de l'Insee, est associée au recensement depuis 1954. L'enquête famille de 1999 a parmi ses objectifs la description des structures familiales grâce à un questionnaire auto administré à caractère plus ou moins biographique. Lors du recensement, les adultes entrant dans le champ de l'enquête famille reçoivent en plus de leur bulletin individuel un questionnaire spécifique les interrogeant entre autre sur leur conjoint ou leur ancien conjoint et les enfants du ménage. A l'occasion du recensement de 1999, 380 000 hommes et femmes vivant en ménage ordinaire ont rempli le bulletin complémentaire. Ce questionnaire a été profondément rénové par rapport aux enquêtes famille précédentes. L'Enquête Histoire Familiale (EHF) a interrogé pour la première fois des hommes.

Néanmoins le taux d'enfants en famille recomposée est légèrement plus faible aujourd'hui avec les Enquêtes Emploi qu'en 1999 avec l'Enquête Histoire familiale ce qui paraît assez surprenant au vu de l'évolution récente dans l'EEC et de la fragilité croissante des unions. Mais les estimations réalisées via l'Enquête Histoire familiale de 1999 et les Enquêtes Emploi reposent sur des méthodologies trop différentes pour juger de la pertinence d'une évolution observée aussi faible.

L'estimation sur le nombre de familles recomposées dans l'Enquête Histoire Familiale 1999 est particulièrement fragile. Le questionnaire ne permet pas directement de construire le type de famille. Il n'y a pas de lien entre les enfants et le conjoint. Il faut faire des hypothèses entre la date de naissance de l'enfant et la date de la mise en couple avec le conjoint actuel et traiter les cas d'incohérences et de non-réponses très nombreux car le questionnaire est auto administré³. Il est d'ailleurs probable que le nombre de demi-frères et sœurs soit surestimé avec l'Enquête Histoire Familiale. Suivant ce que les parents déclarent comme étant la date de mise en union (date de rencontre, de cohabitation ou de

³ Afin de repérer les familles recomposées, il a fallu savoir si les enfants du ménage appartenaient à l'union en cours ou non. A partir de l'EHF 1999, Corinne Barre a ainsi comparé la date de mise en union du couple avec les dates de naissance des enfants ce qui permet de déterminer si l'enfant est né dans le couple actuel ou dans une précédente union.

Lorsque la durée passée entre la mise en couple et la naissance de l'enfant est supérieure ou égale à 0 mois, Corinne Barre a considéré que l'enfant était issu du couple actuel, même si à ce seuil, l'enfant a été conçu 9 mois avant la date de mise en couple.

mariage) un enfant peut être considéré comme un enfant issu de l'union précédente ou de l'union en cours. De plus, le questionnaire autorise les doubles comptes et n'offre aucune possibilité de les corriger. En effet on demande aux parents si leur enfant vit habituellement chez eux, sans aucune référence au temps de présence. Il est donc probable qu'en cas de séparation le père et la mère déclarent l'enfant chez eux (en 2006, 2% des enfants dont les parents sont séparés vivent une partie du temps au moins chez leur père et chez leur mère). Par ailleurs, le questionnaire de l'EHF 1999 porte sur l'histoire familiale des adultes. Il n'est donc ni représentatif des ménages ou des familles, et le passage à l'optique enfant nécessite de faire des hypothèses sur les risques de double compte des enfants quand les parents ne vivent plus ensemble. Ensuite il y a des incohérences fortes entre le recensement de la population de 1999 et l'Enquête Histoire Familiale de 1999. Il y a beaucoup plus de couples dans le recensement que dans l'Enquête Histoire familiale. Cela s'explique en partie parce que les concepts sont différents, mais aussi parce que la procédure de codage automatique utilisée dans le RP en 1999 (et qui a été modifiée depuis) formait à tort des couples⁴. De ce fait les auteurs de l'estimation du nombre de familles recomposées ont utilisé une pondération spécifique pour ne plus tenir compte des résultats du RP 1999 (la pondération officielle de l'Enquête Histoire familiale est calée sur le recensement). Ainsi le nombre de familles monoparentales est de 1,6 millions (cf. Barre C., 2003) avec cette pondération contre 1,5 millions au RP 1999 (cf. Algava E., 2003). Mais cette pondération n'a pas été mise à disposition, ce qui nous aurait permis de réaliser des estimations avec l'Enquête Histoire familiale de 1999 sur les moins de 18 ans et de les comparer avec les résultats obtenus par l'enquête emploi. A défaut nous avons comparé l'enquête « Histoire familiale » et l'enquête emploi sur les moins de 25 ans. Ces résultats incluent les enfants majeurs de 18 à 24 ans qui sont les plus soumis aux doubles comptes.

Précisons que dans le nouveau recensement la question « êtes-vous en couple » est maintenant posée ce qui limite désormais les risques de créations à tort de couple.

Tableau 2a: Les enfants de moins de 25 ans de familles recomposées dans l'enquête emploi de 2003 à 2007 et dans l'enquête « Histoire Familiale » de 1999

	EEC 2003	2004	2005	2006	2007	EHF 1999 (barre 2003)
En %						
Famille traditionnelle	76,6	76,3	75,7	74,8	73,9	73,5
Famille monoparentale	15,1	15,2	15,4	16,1	17,0	16,8
Famille recomposée:	8,3	8,5	8,8	9,0	9,2	9,7
-Avec enfants de l'union actuelle	<u>5,3</u>	<u>5,2</u>	<u>5,3</u>	<u>5,6</u>	<u>5,7</u>	<u>6,5</u>
- enfants du couple actuel	2,4	2,3	2,4	2,5	2,5	3,1
- enfants nés d'une union précédente	2,9	2,9	2,9	3,1	3,2	3,4
-Sans enfant de l'union actuelle	<u>3,0</u>	<u>3,2</u>	<u>3,5</u>	<u>3,5</u>	<u>3,5</u>	<u>3,2</u>
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	16 542 679	16 576 993	16 562 124	16 491 189	16 468 430	16 334 000
% d'enfant des couples vivant dans une famille recomposée	10,0%	10,0%	10,3%	10,6%	10,9%	11,7%

Lecture : 76,6% des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille traditionnelle en 2003.

Champ : enfant de 0 à 24 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en France Métropolitaine.

Source: pour l'enquête histoire familiale de 1999 (Barre C., 2003) et moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2003 à 2007.

⁴ par exemple, deux personnes majeures, célibataires et de sexe opposé, si elles n'ont pas un écart d'âge trop important (moins de 14 ans) sont codées automatiquement comme étant un couple (en l'absence d'autres adultes « éligibles » dans le ménage).

Tableau 2b : Comparaison entre l'enquête emploi de 2003 à 2007 et l'EHF 1999

	EEC 2003	2004	2005	2006	2007	EHF 1999
Famille recomposée:						
-Avec enfants de l'union actuelle	63,6	61,9	60,3	61,7	61,9	67
- <i>enfants du couple actuel</i>	28,9	27,8	27,6	27,6	27,0	32
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	34,7	34,1	32,7	34,1	34,9	35
-Sans enfant de l'union actuelle	36,4	38,1	39,7	38,3	38,1	33
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : enfant de 0 à 24 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en France Métropolitaine,

Source: pour l'enquête histoire familiale de 1999 (Barre C., 2003) et moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2003 à 2007.

3. L'enquête emploi donne des résultats cohérents avec l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) sur la période récente

L'Échantillon Démographique Permanent permet d'avoir des données plus récentes que l'Enquête Histoire Familiale 1999 pour confronter les résultats issus de l'enquête emploi sur une partie des enfants des familles recomposées, ceux qui vivent avec un beau-parent.

Les résultats sur les trois années communes (2004, 2005, 2006) montrent que les deux sources s'accordent sur l'ordre de grandeur du phénomène (cf. Tableau 3). Entre 5,7 et 6,2% des enfants vivent avec un beau-parent selon l'enquête emploi contre 6,2% à 6,7% selon l'échantillon démographique permanent. Avec la même proportion d'enfants vivant avec une belle-mère (entre 1,3% et 1,5%).

De plus, le fait que l'estimation issue de l'échantillon démographique permanent soit légèrement supérieure à celle de l'enquête emploi s'explique facilement. En effet l'échantillon démographique permanent n'identifie que les parents biologiques, car le plus souvent ce sont eux qui figurent dans le bulletin de naissance de l'enfant. Si l'enfant est adopté après la naissance, par les deux parents il sera considéré comme vivant sans ses parents. S'il est adopté par l'un et enfant de l'autre il sera en famille recomposée. Dans l'enquête emploi un enfant adopté sera le plus souvent déclaré comme enfant par les deux parents. En 1999 selon l'Enquête Histoire Familiale on comptait 180 000 enfants adoptés dont 18% d'enfants du conjoint (soit 32 000 enfants ou 0,2%). On peut aussi penser que l'enquête emploi sous-estime le nombre d'enfants de famille recomposée dans la mesure où un beau-parent peut déclarer ses beaux-enfants comme étant les siens.

Par ailleurs, les évolutions enregistrées par l'échantillon démographique permanent sont plus fluctuantes car l'échantillon est de plus petite taille.

Tableau 3 : Confrontation entre l'enquête emploi et l'échantillon démographique permanent sur le taux d'enfants vivant avec un beau-parent entre 2004 et 2007.

L'enfant vit avec...	EEC					EDP		
	2003	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006
Son père et sa mère	79,2	78,8	78,7	77,9	77,0	74,4	75,1	74,5
Un beau-parent et ..	5,7	5,7	5,9	6,0	6,2	6,2	6,7	6,3
- son père	1,4	1,5	1,3	1,3	1,4	1,1	1,4	1,4
- sa mère	4,3	4,2	4,6	4,6	4,8	5,1	5,3	4,9
Son père seul	1,6	1,6	1,8	2,0	2,1	1,5	1,9	1,9
Sa mère seule	12,0	12,4	12,1	12,7	13,3	14,2	14,1	15,1
Autres cas	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	3,8	2,3	2,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0%	100,0%
non pondéré	19 713	19 819	19 420	18 921	19 427	13 400	14 110	14 500
% d'enfant des couples vivant avec un beau-parent	6,7	6,8	7,0	7,1	7,5	7,7	8,2	7,8
écart avec l'EDP en point		-0,9	-1,2	-0,7				

Champ : population des ménages de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en France Métropolitaine, pour EDP uniquement les enfants nés en France métropolitaine âgés de 0 à 17 ans à la date de recensement.

Source : personnes appartenant à l'EDP recensées en 2004, 2005 et 2006 et moyennes annuelles des enquêtes emplois de 2003 à 2007

4. Une structure par âge cohérente entre l'enquête emploi et l'échantillon démographique permanent

Dans l'enquête emploi comme dans l'Échantillon Démographique Permanent (ainsi que dans l'enquête sur l'histoire familiale), la part d'enfants vivant sans ses deux parents est croissante avec l'âge. Bien qu'en niveau on observe des écarts entre les deux sources, l'évolution par âge du nombre d'enfants vivant avec ou sans ses deux parents est cohérente entre l'enquête emploi et l'échantillon démographique permanent.

Peu de mineurs vivent avec un parent isolé quand ils sont très jeunes. Mais vivre avec un beau-parent est encore plus rare aux jeunes âges.

Tableau 4 : Comparaison entre l'enquête emploi et l'EDP 2005 sur la structure par âge des enfants de moins de 18 ans

	Mère et père	Monoparentale	Un parent et un beau-parent	Autre cas	Total
EEC 2005					
0-3 ans	90,4	7,3	1,9	0,3	100
4-8 ans	81,4	13,1	5,0	0,6	100
9-13 ans	75,3	16,2	7,9	0,7	100
14-17 ans	67,4	18,9	8,9	4,8	100
total	78,7	13,9	5,9	1,5	100
EDP 2005					
0-3 ans	86,5	10,1	1,6	1,7	100
4-8 ans	78,5	15,5	4,5	1,5	100
9-13 ans	71,2	18,6	8,1	2,1	100
14-17 ans	63,4	19,5	13,1	4,0	100
total	75,1	16,0	6,7	2,3	100

Champ : population des ménages de 0 à 17 ans, vivant en France Métropolitaine, pour EDP uniquement les enfants nés en France métropolitaine.

Source : personnes appartenant à l'EDP recensées en 2005 et moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2005.

PARTIE III - La confrontation avec les données annuelles des recensements

1. L'évolution des familles monoparentales dans l'enquête emploi est problématique entre 2004 et 2005

A terme c'est le recensement qui donnera annuellement les grands agrégats en structure et en volume des différentes formes familiales. L'un des intérêts d'estimer le nombre d'enfants vivant en famille recomposée est de le rapprocher de celui des enfants vivant en famille monoparentale pour avoir des résultats sur le nombre d'enfants qui ne vivent plus avec leurs deux parents.

Or, l'enquête emploi et le recensement divergent sur le niveau et l'évolution du nombre d'enfants vivant en famille monoparentale.

Dans les recensements de 1968 à 2007 (exhaustifs ou annuels), le nombre d'enfants en famille monoparentale augmente, il a également toujours augmenté (ou au moins été stable) dans les enquêtes emploi annuelles (EEA). Entre 2004 et 2008, l'évolution du nombre d'enfants vivant en famille monoparentale est satisfaisante avec les enquêtes annuelles de recensement bien que l'estimation de 2004 semble un peu sous-estimée. Mais pour l'enquête emploi, le nombre et le taux d'enfants en famille monoparentale ont baissé entre 2004 et 2005 (cf. Tableau 5 et Graphique 1).

Le graphique 1 illustre également une forte dépendance à la pondération sur le niveau des enfants en famille monoparentale, au maximum il y a 1,5 points d'écart entre le niveau pondéré et le niveau non pondéré, soit l'essentiel de l'écart en niveau entre les enquêtes annuelles de recensement et les enquêtes emploi.

Tableau 5 : Enfants de famille monoparentale dans l'EEC et le RP

enfant de famille monoparentale	2004	2005	2006	2007	2008	situation au 1 ^{er} janvier 2006
Enquête emploi						
En effectifs	1 892 000	1 875 000	1 982 000	2 090 000		1 960 000
En %	14,0	13,9	14,7	15,5		14,5
En évolution annuelle	3,3%	-0,9%	5,7%	5,5%		3,4% en moyenne entre 2004 et 2007
Enquêtes de recensement						
En effectifs	2 043 000	2 195 000	2 257 000	2 309 000	2 337 000	2 235 000
En %	15,3	16,2	16,8	17,1	17,2	16,5
En évolution annuelle		7,5%	2,8%	2,3%	1,2%	3,4% en moyenne entre 2005 et 2008
Écart						
En effectifs	- 151 000	-320 000	-275 000	-219 000		-275 000
En pt	1,0	2,1	1,8	1,4		2,0

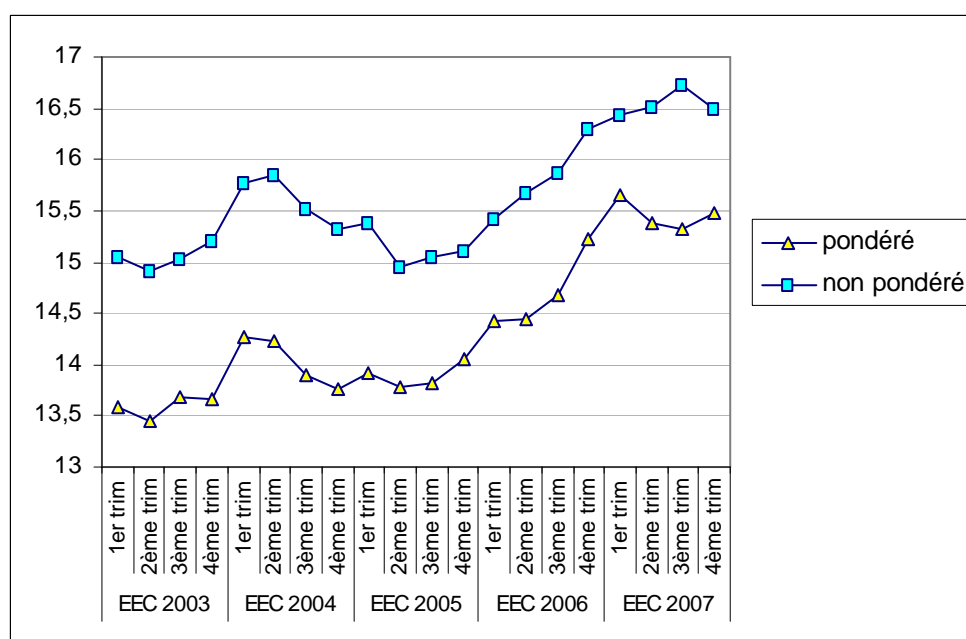
Lecture : 1,89 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale en 2004 d'après l'enquête emploi.

Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en famille monoparentale en France Métropolitaine.

Source : enquêtes de recensement 2004 à 2008 (poids annuel pour les estimations annuelles et poids de cumul pour la situation au 1^{er} janvier 2006) et enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Définition : la situation au 1^{er} janvier 2006 correspond aux résultats du recensement 2006 pour les données du recensement et à la moyenne des résultats des enquêtes emplois du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007 pour les données des enquêtes emplois.

Graphique 1 : L'évolution trimestrielle de la part d'enfants en famille monoparentale dépend de la pondération.



Lecture : d'après les résultats du 1^{er} trimestre de l'enquête emploi de 2003, 15,0% des enfants vivent en famille monoparentale quand les données ne sont pas pondérées. Cette estimation est égale à 13,6% lorsqu'on utilise la pondération.

Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en famille monoparentale en France Métropolitaine.

Source : enquêtes emploi de 2003 à 2007 (pondération extri06).

2. La part des enfants en famille recomposée est peu liée avec celle des enfants de famille monoparentale avant 2005

Faire partie d'une famille monoparentale est souvent un état de transition pour les familles recomposées, les séries de ces deux structures devraient donc être fortement corrélées.

Mais sur la période du 1^{er} trimestre 2003 au quatrième trimestre 2005 l'évolution de la part des enfants de familles monoparentales (qui pose problème) n'est pas corrélée à celle des enfants de familles recomposées, alors qu'elle l'est fortement par la suite (cf. Tableau 6 et Graphique 2). Par ailleurs, la part des enfants de famille recomposée n'est pas liée à la pondération (cf. Graphique 3). Enfin après 2005, l'enquête emploi enregistre une augmentation du nombre d'enfants en famille monoparentale à un rythme supérieur à celle du RP.

Autant d'éléments qui nous ont amené à retenir l'hypothèse que la divergence en évolution entre EEC et RP sur les enfants de famille monoparentale était ponctuelle et qu'elle avait peu affecté l'évolution des familles recomposées.

Cependant un écart conséquent demeure sur le nombre d'enfants vivant en famille monoparentale selon l'EEC et le RP (+220 000 en 2007 dans le RP) même si cet écart tend à se resserrer.

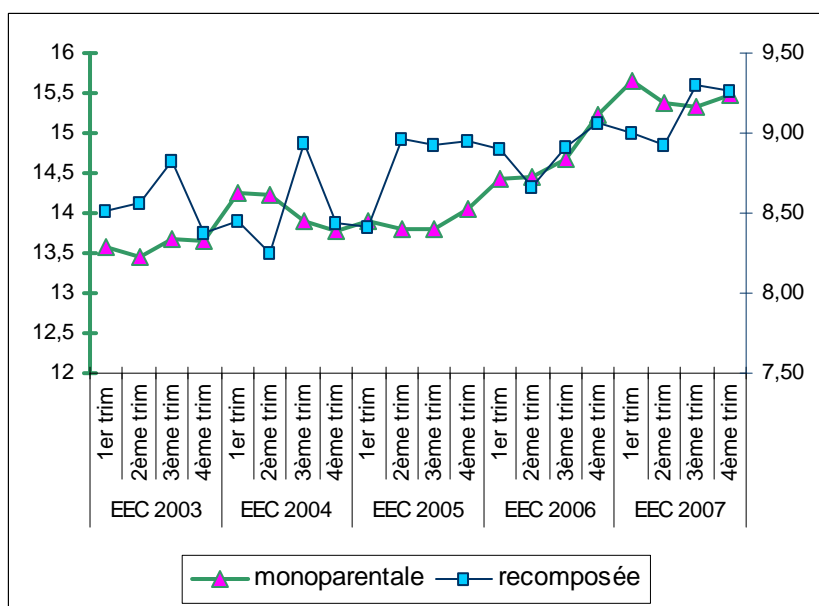
Tableau 6 : Corrélation entre les séries trimestrielles du taux d'enfants vivant en famille monoparentale et du taux d'enfant vivant en famille recomposée

coefficient de corrélation linéaire	2003-2007	2003-2005	2006-2007
	0,63	-0,14	0,68

Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en famille monoparentale ou recomposée en France Métropolitaine.

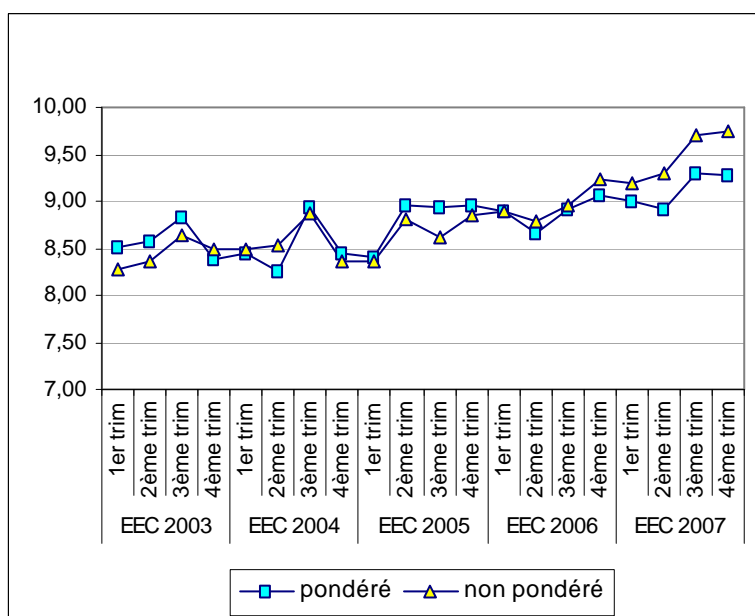
Source : enquêtes emploi de 2003 à 2007.

Graphique 2 : A partir de fin 2005 les taux d'enfants de famille recomposée et d'enfants de famille monoparentale sont fortement corrélés.



Lecture ; d'après les résultats du 1^{er} trimestre de l'enquête emploi de 2003, 8,5% des enfants de moins de 18 ans vivent en famille recomposée (échelle de droite) et 13,6% dans une famille monoparentale (échelle de gauche).
 Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en famille monoparentale ou recomposée en France Métropolitaine.
 Source : enquêtes emploi de 2003 à 2007.

Graphique 3 : Peu d'effet de la pondération sur la part d'enfants en famille recomposée par rapport à la part des enfants vivant en famille monoparentale.



Lecture : d'après les résultats du 1^{er} trimestre de l'enquête emploi de 2003, 8,5% des enfants vivent en famille recomposée quand les données ne sont pas pondérées. Cette estimation est égale à 8,3% lorsqu'on utilise la pondération.
 Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en famille recomposée en France Métropolitaine.
 Source : enquêtes emploi de 2003 à 2007.

3. Un système d'information combinant le recensement de la Population et enquête emploi

Au-delà la question de quelle source fournit ponctuellement la meilleure estimation il paraît aujourd'hui difficile d'utiliser l'enquête emploi pour estimer le nombre d'enfants en famille monoparentale. Depuis 1962 ce sont les données du recensement qui sont mises en avant pour réaliser des estimations sur les structures familiales au niveau national et régional. Rien ne permet aujourd'hui de considérer que cela ne sera plus le cas à l'avenir, les premières études publiées avec le nouveau recensement montrent que le changement de méthodologie n'a pas modifié la vision que fournissait le recensement des grandes évolutions des structures démographiques (Daguet F., 2007). Inversement le passage de l'enquête emploi annuelle à l'enquête emploi a suscité plus de rupture de série (Chardon O, Daguet F et Vivas E, 2007). Par ailleurs, la refonte de l'enquête emploi pour 2012 comporte des risques de ruptures de série à terme.

Nous avons donc opté pour une méthode combinant les deux sources.

L'enquête emploi est utilisée pour estimer la proportion d'enfant des couples vivant en familles recomposées. Cette estimation est robuste d'une année sur l'autre à un niveau fin de décomposition et les évolutions d'une année sur l'autre semblent très satisfaisante. Par ailleurs, les estimations en niveau sont relativement cohérentes avec les autres sources.

En appliquant ce taux estimé à partir de l'enquête emploi au nombre d'enfant des couples nous pouvons restituer une estimation du nombre d'enfants vivant en famille recomposée cohérente avec les données du recensement. Par mesure de prudence et pour être cohérent avec la diffusion par cumul des enquêtes annuelles de recensement, nous préconisons pour l'instant une diffusion sur le cumul 2004 à 2007.

Nous estimons ainsi à 1,2 millions le nombre d'enfants de 0 à 17 ans vivant en famille recomposée en France Métropolitaine en 2006 (soit 10,5% des enfants des couples) (cf. Tableau 7). L'écart entre cette estimation et le résultat brut issu de l'enquête emploi est très faible (+ 32 000 enfants pour l'EEC).

Les 1,2 millions d'enfants se ventilent ainsi : 400 000 vivent avec un beau-parent et un enfant de l'union actuelle, 400 000 avec leurs deux parents et au moins un enfant issu d'une union précédente et 400 000 uniquement avec un beau-parent (cf. Tableau 8).

Tableau 7: Mi 2005, 1,2 million d'enfants vivent en famille recomposée.

	2004	2005	2006	2007	2008	situation au 1 ^{er} janvier 2006
Enfants des couples (en%)						
Enquête emploi	84,5	84,6	83,8	83,2		84,0
Enquête de recensement	81,3	82,4	82,0	81,5	81,4	81,7
Écart en pt	3,2	2,2	1,8	1,7		2,3
Total enfants						
Enquête emploi	13 482 000	13 497 000	13 488 000	13 515 000		13 496 000
Enquête de recensement	13 384 000	13 528 000	13 477 000	13 510 000	13 574 000	13 508 000
Écart en effectif	98 000	-31 000	11 000	5 000		-12 000
Enfants de famille recomposée						
Enquête emploi	1 148 000	1 190 000	1 198 000	1 233 000		1 192 000
Enquête emploi (en % des enfants de couples)	10,1%	10,4%	10,6%	11,0%		10,5%
Enquête de recensement (avec les taux de l'eec)*	1 097 000	1 162 000	1 171 000	1 207 000		1 160 000
Écart en effectif	51 000	28 000	27 000	26 000		32 000

Lecture : 84,5% des enfants de moins de 18 ans vivent au sein d'un couple d'après l'enquête emploi de 2004 contre 81,3% d'après l'enquête de recensement de 2004.

Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant avec un couple parental en France Métropolitaine.

Source : enquêtes de recensement 2004 à 2008 (poids annuel pour les estimations annuelles et poids de cumul pour la situation au 1^{er} janvier), et enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Définition : la situation au 1^{er} janvier 2006 correspond aux résultats du recensement 2006 et à la moyenne des résultats des enquêtes emploi du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007.

* la décomposition des enfants des couples est obtenue en appliquant aux estimations faites à partir du recensement la structure moyenne au 1^{er} janvier 2006 issue de l'exploitation des enquêtes emplois du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007.

Tableau 8 : La ventilation complète des enfants de familles recomposées

	2004	2005	2006	2007	situation au 1 ^{er} janvier 2006
Enquête emploi					
Les effectifs					
Enfants de famille recomposée	1 148 000	1 190 000	1 198 000	1 233 000	1 192 000
Avec enfants de l'union actuelle	737 000	741 000	762 000	781 000	756 000
- <i>enfants du couple actuel</i>	376 000	387 000	394 000	390 000	387 000
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	362 000	354 000	368 000	391 000	369 000
Sans enfant de l'union actuelle	411 000	449 000	436 000	452 000	436 000
Enquête emploi					
Les taux (en % des enfants des couples)					
Enfant de famille recomposée	10,1%	10,4%	10,6%	11,0%	10,5%
Avec enfants de l'union actuelle	6,5%	6,5%	6,7%	6,9%	6,7%
- <i>enfants du couple actuel</i>	3,3%	3,4%	3,5%	3,5%	3,4%
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	3,2%	3,1%	3,3%	3,5%	3,3%
Sans enfant de l'union actuelle	3,6%	3,9%	3,8%	4,0%	3,8%
Enquête de recensement					
Les effectifs*					
Enfants de famille recomposée	1 097 000	1 162 000	1 171 000	1 207 000	1 160 000
Avec enfants de l'union actuelle	704 000	724 000	745 000	765 000	735 000
- <i>enfants du couple actuel</i>	359 000	378 000	385 000	382 000	376 000
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	345 000	346 000	360 000	383 000	359 000
Sans enfant de l'union actuelle	393 000	438 000	425 000	442 000	425 000
Écart en effectif					
Enfant de famille recomposée	51 000	28 000	27 000	26 000	32 000
Avec enfants de l'union actuelle	33 000	17 000	17 000	16 000	21 000
- <i>enfants du couple actuel</i>	17 000	9 000	9 000	8 000	11 000
- <i>enfants nés d'une union précédente</i>	16 000	8 000	8 000	8 000	10 000
Sans enfant de l'union actuelle	18 000	11 000	10 000	10 000	11 000

Champ : enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant avec un couple parental en France Métropolitaine.

Source : enquête de recensement 2004 à 2007 (poids annuel pour les estimations annuelles et poids de cumul pour la situation au 1^{er} janvier) et moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Définition : la situation au 1^{er} janvier 2006 correspond aux résultats du recensement 2006 pour les données du recensement et à la moyenne des résultats des enquêtes emplois du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007 pour les données des enquêtes emplois.

* la décomposition des enfants des couples est obtenue en appliquant aux estimations faites à partir du recensement la structure moyenne au 1^{er} janvier 2006 issue de l'exploitation des enquêtes emplois du 1^{er} trimestre 2004 au 4^{ème} trimestre 2007.

PARTIE IV - Résultats sur les enfants et les parents vivant au sein d'une famille recomposée

1. Les estimations

➤ Les enfants vivant au sein d'une famille recomposée

De nombreux enfants ne vivent pas avec leurs deux parents alors qu'ils sont encore mineurs. Le plus souvent, ils vivent avec un seul parent qui n'a pas de nouveau conjoint dans le ménage : 2,2 millions d'enfants de 0 à 17 ans sont dans cette situation en 2006 (cf. Tableau 9). Ils résident en général avec leur mère : 1,9 million vivent avec elle alors que 300 000 enfants mineurs vivent avec leur père.

Quand le parent se remet en couple, les enfants peuvent vivre avec le nouveau conjoint de leur parent. En 2006, 780 000 enfants vivent avec un parent et un beau-parent, dont 600 000 avec un beau-père. Lorsque le nouveau couple a des enfants, des demi-frères et sœurs cohabitent. En 2006, 360 000 enfants vivent avec un beau-parent et au moins un enfant de la nouvelle union (cf. Graphique 4). D'autres enfants vivent avec leurs deux parents mais aussi avec un demi-frère ou une demi-sœur qu'un de leurs parents a eu avec un ancien conjoint, ils sont 380 000 dans ce cas en 2006. Au total, 1,2 million d'enfants vivent au sein d'une famille recomposée, soit 8,8% des enfants de moins de 18 ans.

Tableau 9 : 5,8% des enfants vivent avec un beau-parent

	Effectifs en 2006	Répartition moyenne des enfants de 2004 à 2008 (en %)
Enfant vivant avec son père et sa mère	10 250 000	75,4
Enfant vivant avec un beau parent	780 000	5,8
<i>et sa mère</i>	600 000	4,4
<i>et son père</i>	180 000	1,4
Enfant des familles monoparentales	2 240 000	16,4
<i>avec sa mère vivant seule</i>	1 940 000	14,2
<i>avec son père vivant seul</i>	300 000	2,2
Autre personne de 17 ans ou moins (vit seul, en couple, chez un tiers, hors ménage)	320 000	2,4
Population des 0 à 17 ans	13 590 000	100

Lecture : en 2006, 10,25 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent avec leur père et leur mère, soit 75,4 % de l'ensemble des mineurs.

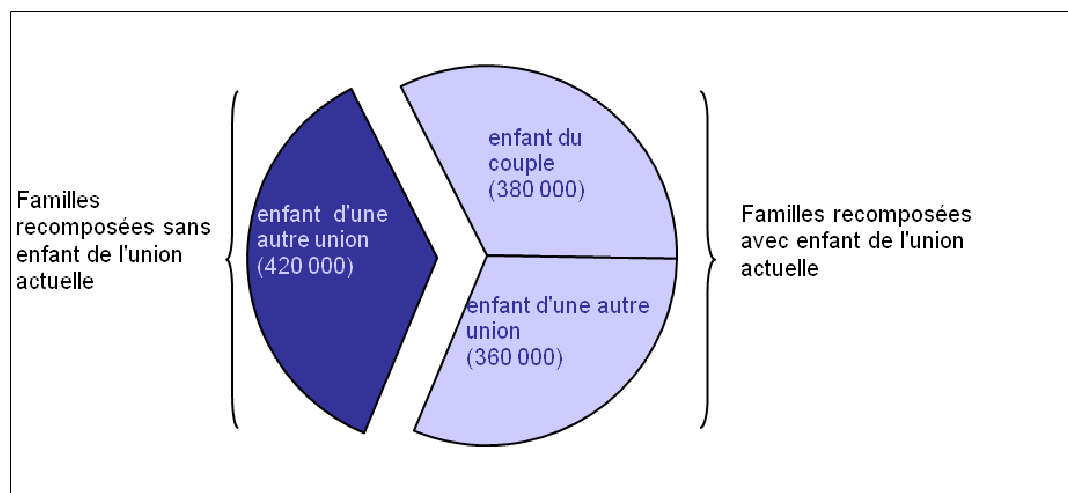
Champ : population des 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en France Métropolitaine,

Sources : Insee, Recensement de la population de 2006 et enquêtes Emploi de 2004 à 2007 pour la répartition au sein des enfants vivant avec un couple parental.

Peu d'éléments permettent de savoir comment a évolué le nombre d'enfants en famille recomposée en France. Par le passé, deux estimations ont déjà été réalisées. En 1990, 8,2% des enfants de moins de 25 ans vivaient dans une famille recomposée. En 1999, ils étaient 8,7%. Mi 2005, en élargissant notre champ au moins de 25 ans, ils sont 7,8% à vivre au sein d'une famille recomposée. Mais comme ces trois estimations ont été faites à partir de sources et de méthodologies différentes et que les évolutions apparentes sur 25 ans sont très faibles il est difficile de dégager une tendance sur l'évolution du nombre d'enfants vivant en famille recomposée en France. Toutefois, le nombre de familles recomposées n'augmente pas dans la société française de façon aussi forte et régulière que les familles monoparentales. Depuis 1990, la proportion d'enfants de moins de 25 ans vivant en famille monoparentale est passée de 11,2% à 17,5%. La famille monoparentale peut être une phase de transition vers la famille recomposée mais l'évolution du nombre de familles recomposées ne dépend pas toujours de celle des familles monoparentales. Tous les parents ne se remettent pas en

couple après une séparation et les remises en couple peuvent également se rompre. De plus, une famille recomposée telle que nous l'avons définie ne s'observe que si le nouveau couple habite, ensemble, avec au moins un enfant de l'union précédente. Cette définition réduit la période pendant laquelle une famille recomposée est observable car certains couples peuvent attendre que les enfants aient quitté le foyer parental pour emménager ensemble. Inversement, les enfants partent plus tôt du domicile quand il y a un beau-parent au domicile.

Graphique 4 : 1 160 000 enfants vivent dans une famille recomposée



Lecture : en 2006, 380 000 mineurs vivent au sein d'une famille recomposée avec des demi-frères ou demi-sœurs et sont des enfants du couple actuel.

Champ : population des 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en France Métropolitaine,

Source : Insee, recensement 2006 auquel la structure moyenne des enquêtes emploi 2004-2007 a été appliquée.

➤ Le nombre de familles recomposées

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant de l'un des conjoints né d'une union précédente. Les enfants qui vivent avec un beau-parent appartiennent à une famille recomposée. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et leurs demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. En 2006, 580 000 familles avec enfants de moins de 18 ans sont recomposées en France Métropolitaine (cf. Tableau 10). Elles représentent 7,7% des familles comportant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans.

Tableau 10 : Estimation du nombre de familles

	2006	
	Effectifs	Répartition (en %)
Familles traditionnelles	5 510 000	73,2
Familles recomposées	580 000	7,7
- avec enfant(s) de l'union actuelle	300 000	4,0
- sans enfant de l'union actuelle	280 000	3,7
Femmes en familles monoparentales	1 240 000	16,4
Hommes en familles monoparentales	200 000	2,7
Ensemble	7 530 000	100

Lecture : en 2006, 5,5 millions de familles sont «traditionnelles», soit 73,2% de l'ensemble des familles.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine.

Sources : Insee, Recensement de la population de 2006 et enquêtes Emploi de 2004 à 2007 pour la répartition au sein des enfants vivant avec un couple parental.

Complément : Une estimation assez proche des résultats bruts issus de l'enquête emploi

	Recensement 2006 pour une situation au 1 ^{er} janvier 2006		EEC 2004 à 2007 pour une situation moyenne au 1 ^{er} janvier 2006	
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)
Couple avec enfant	6 092 000	80,9	6 339 000	82,9
Famille « traditionnelle »	5 511 000*	73,2*	5 734 000	75,0
Famille recomposée	581 000*	7,7*	605 000	7,9
- avec enfant(s) de l'union actuelle	298 000*	4,0*	310 000	4,1
- sans enfant de l'union actuelle	283 000*	3,7*	295 000	3,9
Femme en famille monoparentale	1 235 000	16,4	1 124 000	14,7
Homme en famille monoparentale	201 000	2,7	180 000	2,4
Ensemble	7 528 000	100,0	7 643 000	100,0

Lecture : en 2006, 5,5 millions de familles sont « traditionnelles », soit 73,2% de l'ensemble des familles avec le recensement de 2006.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine.

Source : recensement 2006. Les chiffres avec * sont obtenus en appliquant au nombre d'enfants des couples observé au recensement la structure moyenne issue de l'enquête emploi sur la période 2004-2007.

➤ Le nombre de beaux-parents cohabitant avec un bel-enfant

En 2006, 590 000 beaux-parents vivent avec les enfants de leur conjoint dont 140 000 belles-mères et 450 000 beaux-pères (cf. Tableau 11). 7,2% des hommes qui vivent avec au moins un enfant mineur sont beaux-pères alors que 1,9% des femmes sont belles-mères. Il y a davantage de beaux-pères car après une séparation, ce sont les mères qui ont le plus souvent la garde des enfants. Lorsque les femmes se remettent en couple, le nouveau conjoint vit alors avec les enfants de sa compagne et devient beau-père.

Il est plus fréquent que les beaux-parents n'aient pas d'enfant dans le ménage et vivent seulement avec un bel-enfant. 80 000 belles-mères vivent uniquement avec un bel-enfant alors que 60 000 vivent avec au moins un de leurs enfants et un bel-enfant. 230 000 beaux-pères vivent seulement avec un bel-enfant alors que 220 000 vivent avec au moins un de leurs enfants et un bel-enfant.

Tableau 11 : 140 femmes et 450 000 hommes vivent avec des beaux-enfants en 2006

Situation familiale	Hommes		Femmes	
	Effectifs 2006 (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs 2006 (en milliers)	Répartition (en %)
En familles traditionnelles	5 510	87,6	5 510	75,2
En familles recomposées	580	9,2	580	7,9
- beau-parent	450	7,2	140	1,9
- avec enfant et bel-enfant	220	3,5	60	0,8
- seulement bel-enfant	230	3,7	80	1,1
- uniquement parent	130	2,0	440	6,0
En familles monoparentales	200	3,2	1 240	16,9
Ensemble des adultes d'une famille avec enfant(s) mineur(s)	6 290	100	7 330	100

Lecture : en 2006, 580 000 hommes vivent au sein d'une famille recomposée, soit 9,2% des hommes qui vivent avec au moins un enfant mineur. 450 000 hommes sont des beaux-pères et 220 000 vivent avec au moins un de leurs enfants et un bel-enfant.

Champ : adultes vivant avec des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine.

Sources : Insee, Recensement de la population de 2006 et enquêtes Emploi de 2004 à 2007 pour la répartition des enfants vivant avec un couple parental.

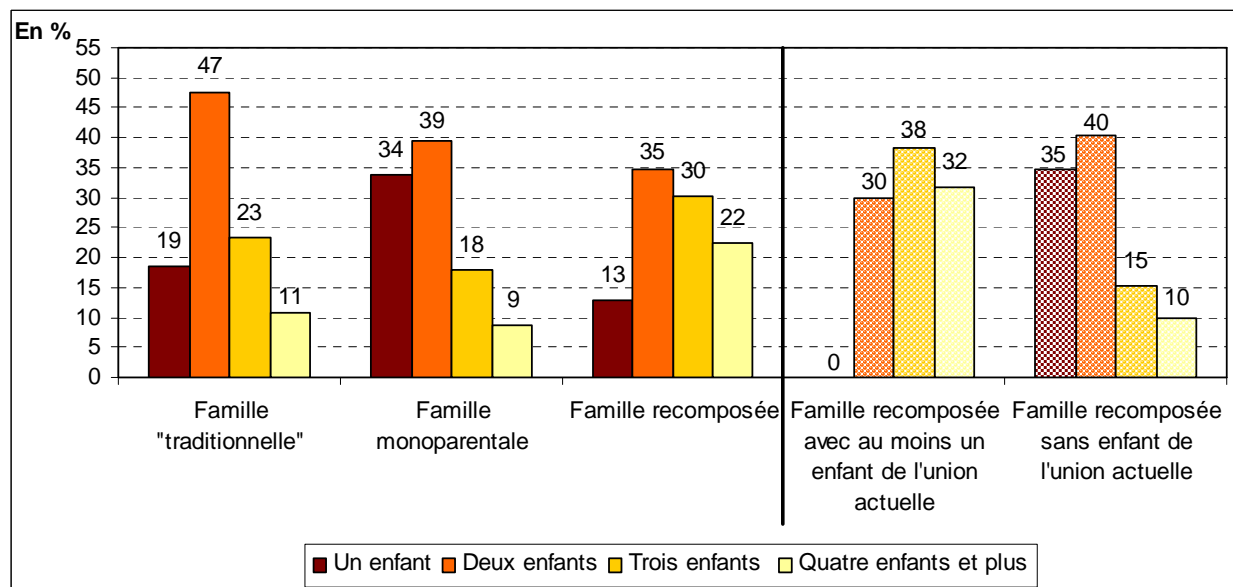
2. Les caractéristiques des enfants de familles recomposées

➤ Taille de la fratrie

L'environnement familial des enfants de familles recomposées est très varié. Les enfants qui vivent uniquement avec un parent et un beau-parent ont un nombre de frères et sœurs très proches des enfants des familles monoparentales (cf. Graphique 5) : 35% sont les seuls enfants de la famille contre 34% pour les enfants de familles monoparentales et seulement 19% pour « les familles traditionnelles ».

Inversement, les enfants qui dans une famille recomposée qui comporte des enfants de la nouvelle union appartiennent souvent à des familles nombreuses : 32% des enfants vivent dans une famille de quatre enfants ou plus (contre 11% pour les enfants de familles « traditionnelles »).

Graphique 5 : En famille recomposée, le tiers des enfants vit dans une famille de trois enfants



Lecture : parmi les enfants de moins de 18 ans qui vivent dans une famille « traditionnelle », 19% vivent dans une famille avec un seul enfant.

Champ : enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant en France Métropolitaine. Il n'y a pas de limite d'âge sur les frères et sœurs.

Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

Tableau complémentaire : Comparaison entre les Enquêtes Emploi et les Enquêtes Annuelles de Recensement sur le nombre d'enfants au sein des familles monoparentales

	Familles monoparentales	
	EEC 2004-2007	EAR 2004-2007
Nombre d'enfants		
un enfant	58	56
deux enfants	30	30
trois enfants	9	10
quatre enfants et plus	3	4

Lecture : 58% des familles monoparentales ont un enfant de moins de 24 ans à partir de l'enquête emploi. 56% des familles monoparentales ont un enfant de moins de 24 ans à partir du nouveau recensement.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 24 ans en France Métropolitaine.

Source : Insee, moyenne des enquêtes emplois de 2004 à 2007 et des enquêtes de recensement 2004 à 2007 (poids cumulé 2004-2007). Les données de l'enquête de recensement de 2008 n'étaient pas encore mises à disposition lors de l'élaboration de ce tableau.

Le nombre d'enfants des familles est cohérent avec le recensement. Nous avons comparé nos résultats avec ceux diffusés dans l'Insee première sur les enfants de familles monoparentales (cf. Chardon O, Daguet F et Vivas E, 2008) sur le champ les enfants de moins de 25 ans. On remarque que la structure des familles monoparentales dans l'EEC et dans le RP est semblable.

➤ Âge des enfants

Les risques de rupture d'union (suite à une séparation ou un décès) augmentant au fil des années, la proportion d'enfants vivant sans leurs deux parents au sein d'une famille monoparentale ou au sein d'une famille recomposée est plus importante pour les 14-17 ans que pour les plus jeunes (cf. Tableau 12).

En revanche, les enfants de l'union actuelle sont plus jeunes que ceux de l'union précédente et sont souvent de jeunes enfants. 4,3% des moins de 6 ans vivent dans une famille recomposée où il y a des enfants de l'union actuelle contre 0,9% des 14-17 ans, ce qui illustre le déroulement de l'histoire

familiale des familles recomposées. En effet ces enfants de la nouvelle union en grandissant voient leur demi-frère et demi-sœur quitter le foyer parental. Si l'on s'en tient aux habitants du logement la famille recomposée devient alors une famille « traditionnelle ». Cette étape arrive d'autant plus vite que les enfants de la nouvelle union ont un écart d'âge important avec leurs demi-frères et sœurs. Ainsi, 7 ans séparent en moyenne le dernier des enfants de l'union précédente et l'ainé des enfants de l'union en cours. Pour les familles « traditionnelles », l'écart d'âge moyen qui sépare l'ainé des enfants et le deuxième s'élève à 3,3 ans. Cet écart est stable au sein des familles « traditionnelles » puisque 3,5 ans séparent en moyenne les deux derniers enfants de la fratrie.

Tableau 12 : Répartition des enfants par types de familles selon l'âge

Situation familiale selon l'âge (en %)	Âge		
	0-6 ans	7-13 ans	14-17 ans
En famille « traditionnelle »	82,2	72,8	66,9
En famille recomposée	7,2	9,9	9,8
- avec enfant(s) de l'union actuelle	4,3	2,5	0,9
- sans enfant de l'union actuelle	2,9	7,4	8,9
En famille monoparentale	10,1	16,6	19,0
Hors famille (seul ou avec d'autres personnes)	0,5	0,7	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Lecture : 82,2 % des enfants de 0 à 6 ans vivent au sein d'une famille traditionnelle, 7,2 % vivent dans une famille recomposée, 10,1 % vivent en famille monoparentale et 0,5% vivent "hors famille".

Champ : France métropolitaine, enfants de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant au sein du foyer parental en ménage ordinaire.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

➤ Scolarité des enfants

Dans l'enquête emploi seules, les personnes de 15 ans et plus sont interrogées. Sur le champ des enfants mineurs nous pouvons donc uniquement regarder que le niveau scolaire des 16 et 17 ans.

La scolarité des 16 et 17 ans diffère suivant le type de famille dans lequel ils vivent. Les enfants de familles traditionnelles ont moins de retard que les autres puisque 7,1% des 16-17 ans sont au collège contre 8,9% des enfants de familles recomposées et 9,9% des enfants de familles monoparentales (cf. Tableau 13).

Pour les 16-17 ans qui sont dans le secondaire, on peut distinguer les enfants qui suivent un cursus général de ceux qui se sont orientés dans d'autres filières. Les enfants de familles recomposées sont moins souvent dans une filière générale que les autres. 51,8% des 16-17 ans qui vivent dans une famille recomposée sont dans une filière autre que la voie générale contre 41,6% des enfants de familles traditionnelles et 46,6% pour ceux des familles monoparentales.

On peut noter cependant qu'au sein des familles recomposées, ce sont surtout les enfants issus d'une union précédente qui s'orientent vers d'autres filières (52,5% contre 43,8%). Le diplôme de la mère joue fortement sur la scolarité des enfants : plus elle a un diplôme élevé, plus les enfants de 16-17 ans ont de chances de suivre un cursus général dans le secondaire (cf. Modèle 1). Bien que les enfants de famille recomposée aient des mères moins diplômées (cf. infra), la prise en compte du diplôme de la mère ne modifie pas le constat. Par contre les enfants de l'union actuelle n'ont pas un parcours significativement différent de celui des enfants vivant en famille traditionnelle.

Sur ce thème comme sur d'autres on retrouve une très grande proximité entre enfant de famille monoparentale et enfant de famille recomposée issu d'une union précédente, ces derniers ayant souvent vécu une période (plus ou moins courte) de vie en famille monoparentale.

Au final la question du parcours scolaire des enfants de famille recomposée est un sujet à part entière. Ces enfants ont des parcours moins classiques car ils sont en partie issus de milieux moins favorisés. Mais il sera difficile de faire la part de ce qui relève de cette origine sociale et de ce qui relève de leur histoire familiale (d'autant plus que leur origine sociale, c'est-à-dire la situation de leur parent a pu être affectée par ce parcours familial). Par ailleurs, pour les enfants de l'union précédente il manque les informations concernant l'un des deux parents (son origine sociale et la relation qu'il entretient avec l'enfant).

La question nécessite donc d'être approfondie avec des données de panel et bien sûr être étendue à tous les âges. Une piste à creuser est la différence de situation entre enfant de l'union actuelle et union précédente qui pourrait laisser penser que c'est la rupture du couple parental (ou les mauvaises relations entre parents) qui pèse sur la scolarité des enfants.

Tableau 13 : Scolarité des 16-17 ans suivant le type de famille

	Scolarité des 16-17 ans			Ensemble
	Secondaire: filière générale	Secondaire: autres filières (technologique ou professionnelle)	Collège: scolarité en retard	
Famille traditionnelle	51,3	41,6	7,1	100,0
Famille recomposée	39,2	51,8	8,9	100,0
- enfant de l'union actuelle	46,2	43,8	10,0	100,0
- enfant d'une autre union	38,7	52,5	8,8	100,0
Famille monoparentale	43,4	46,6	9,9	100,0

Lecture : 51,3% des enfants de 16 et 17 ans qui vivent au sein d'une famille traditionnelle sont au secondaire dans une filière générale.

Champ : France métropolitaine, enfants de 16 et 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant au sein du foyer parental en ménage ordinaire.

Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

Modèle 1 : Modèle de régression sur les enfants au lycée en filière générale

	Odd ratio
Diplôme de la femme	
Au plus le BEPC	0,52***
Bac	Réf
Bac plus 2 et plus	2,354***
CAP, BEP	0,548***
Diplôme de l'homme	
Au plus le BEPC	0,546***
Bac	Réf
Bac plus 2 et plus	1,921***
CAP, BEP	0,575***
Type de famille	
Enfant de famille "traditionnelle"	Réf
Enfant de l'union actuelle dans une famille recomposée	0,917
Enfant de l'union précédente dans une famille recomposée	0,556***
Activité de la femme	
Active à temps complet	Réf
Active à temps partiel	0,992
Chômage	0,848**
Inactive	0,972

*** : significatif à 1%

** : significatif à 5%

Lecture : les enfants de moins de 16-17 ans dont la mère a un niveau de diplôme d'au moins Bac plus deux ont une probabilité significativement plus forte d'être au lycée en filière générale plutôt qu'en filière technique ou professionnelle par rapport aux enfants qui ont une mère uniquement bachelière.

Champ : France métropolitaine, enfants de 16 et 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, vivant au sein du foyer parental en ménage ordinaire et qui sont au lycée.

Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

3. Les caractéristiques des parents de familles recomposées

➤ L'âge des parents

Les femmes de famille recomposée sont plus âgées qu'en familles «traditionnelles». Les familles recomposées sont le plus souvent constituées d'une mère et d'un beau-père. Ces mères ont donc forcément une histoire familiale assez complexe. La plupart étaient dans un premier temps au sein d'une famille «traditionnelle» puis éventuellement au sein d'une famille monoparentale et enfin elles ont reformé un couple. Ce sont celles qui ont eu à nouveau des enfants qui sont les plus âgées. Seules 7% ont moins de 30 ans contre 15% pour les femmes en « couple traditionnel » (cf. Tableau 14).

90% des femmes de famille recomposée avec des enfants de l'union actuelle ont entre 30 et 49 ans (contre 80% pour les femmes de « famille traditionnelle »). Ces femmes doivent être suffisamment âgées pour avoir des enfants de plusieurs unions et suffisamment jeunes pour que les enfants de leur union précédente soient encore cohabitants. Ceci confirme à nouveau que cette structure familiale a une durée de vie particulièrement courte.

Après une rupture avec le conjoint, les remises en couple si elles se font, se font assez rapidement. Les femmes qui sont en famille monoparentale depuis peu ont plus de chances de refaire leur vie (cf. Graphique complémentaire) et de vivre au sein d'une famille recomposée. A l'inverse, plus le temps passe, moins les parents isolés ont de chance de se remettent en couple. Les mères de familles monoparentales sont donc plus âgées : 9% ont plus de 50 ans contre seulement 4% pour les mères de familles recomposées.

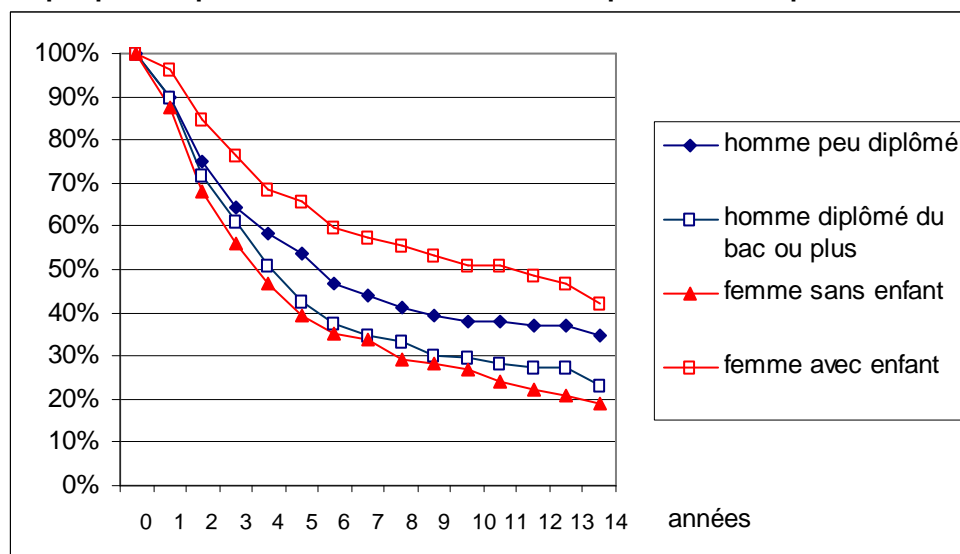
Les hommes de famille recomposée sont le plus souvent beaux-parents. En effet, les pères qui se sont séparés de leur conjoint n'ont en général pas la garde des enfants, s'ils se remettent en couple avec quelqu'un qui a un enfant cohabitant, leur ménage sera considéré comme une famille recomposée où le beau-père vit avec un bel-enfant. Cependant, les hommes de famille recomposée ont le même profil d'âge que les pères de famille «traditionnelle», Étant donné que l'on ne sait pas s'ils ont eu des enfants avec un autre conjoint, on ne peut savoir s'il s'agit d'une première mise en union.

Tableau 14 : Une mère de familles recomposées sur dix a moins de 30 ans

	Âge moyen	Répartition (en %)			
		Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
Père de familles...					
traditionnelles	40,3	8,1	41,3	37,9	12,8
monoparentales	43,4	3,9	29,1	46,4	20,5
recomposées	40,3	9,0	39,4	37,9	13,7
- sans enfant de l'union actuelle	39,8	11,2	38,8	35,1	15,0
- avec enfant(s) de l'union actuelle	40,1	7,1	40,0	40,4	12,5
Mère de familles...					
traditionnelles	37,5	14,8	45,1	34,5	5,6
monoparentales	38,8	13,4	37,8	40,3	8,5
recomposées	38,2	10,8	44,8	40,3	4,2
- sans enfant de l'union actuelle	38,1	15,5	40,7	38,1	5,7
- avec enfant(s) de l'union actuelle	38,7	6,6	48,4	42,2	2,7

Lecture : Les femmes de familles recomposées où il y a des enfants de l'union actuelle ont en moyenne 38,7 ans. Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en France métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être un parent ou un beau-parent. Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

Graphique complémentaire : durée de vie seul après la 1ère rupture.



Lecture : 4 ans après leur première rupture 50% des hommes diplômés du bac ont reformé une nouvelle union.

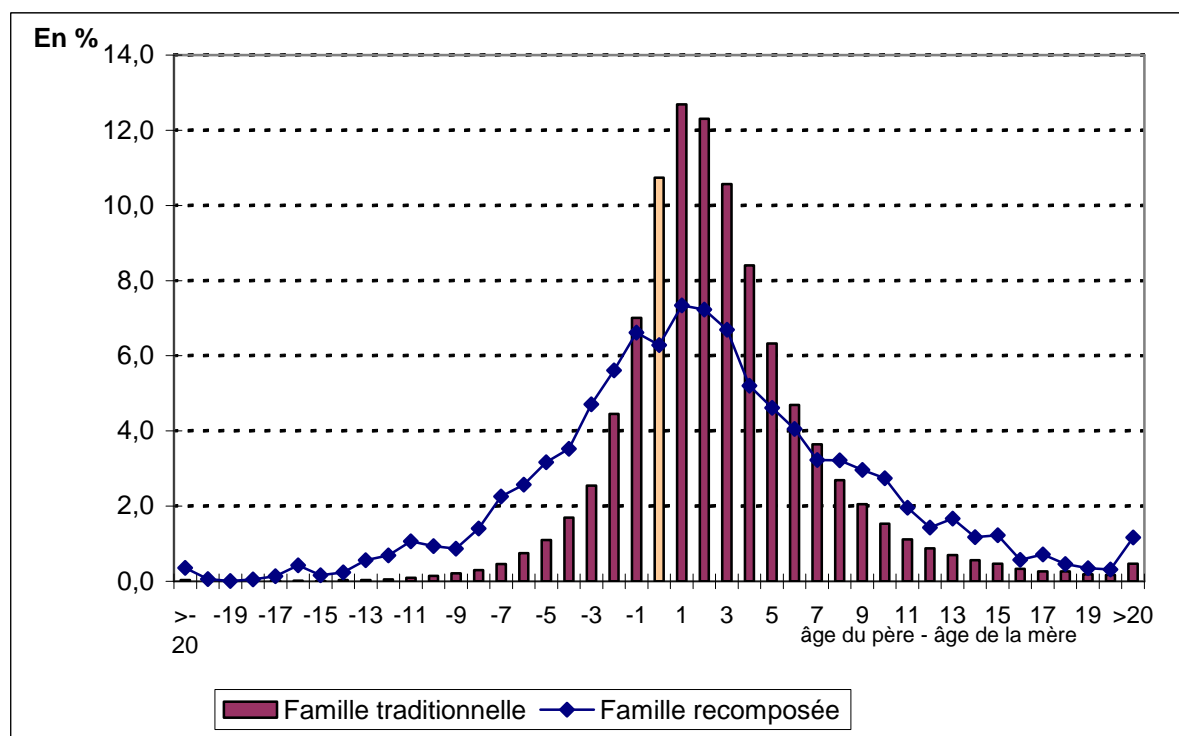
Champ : génération née entre 1955 et 1974.

Source : estimation par modèle de durée non paramétrique à partir d'Erfi, 2005

➤ L'écart d'âge des parents

Les parcours familiaux des parents de famille recomposée sont plus complexes, ces couples ont donc des profils par âge plus diversifiés. La moitié des couples de familles recomposées ont plus de 4,1 ans d'écart d'âge alors que la médiane se situe à 3,0 ans chez les couples de famille «traditionnelle». Dans 6,3% des familles recomposées les conjoints ont le même âge contre 10,7% des familles «traditionnelles» (Graphique 5). Au sein des familles recomposées, les couples où la femme est plus âgée que l'homme sont plus fréquents. 35,2% des couples de famille recomposée sont constitués d'une femme plus âgée que son conjoint contre 18,9% des couples de famille «traditionnelle».

Graphique 5 : davantage de femmes plus âgées que leur conjoint dans les familles recomposées



Lecture : dans 12,3 % de familles « traditionnelles », les hommes ont deux ans de plus que les femmes contre 7,2% des familles recomposées.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

➤ Diplôme des parents

Les parents de famille recomposée ont des diplômes moins élevés que les parents de « famille traditionnelle ». 19,8% des mères de famille recomposée ont un diplôme supérieur ou égal à Bac plus deux contre 31,6% des mères de famille « traditionnelle » (cf. Tableau 15). De même, 19,0% des pères de famille recomposée ont un diplôme de niveau Bac plus deux ou plus alors que 26,7% des pères de famille « traditionnelle » sont dans ce cas. En fait, les parents de famille recomposée ont un niveau de diplôme très proche de celui des parents isolés de famille monoparentale. 24,8% des mères de famille recomposée n'ont aucun diplôme contre 27,0% des mères de famille monoparentale. Ceci reflète le fait que nombre de ces parents, surtout les femmes ont d'abord été des mères isolées.

Au sein des familles recomposées, les couples qui ont eu un enfant ensemble ne se distinguent pas de ceux qui n'en ont pas eu en ce qui concerne les niveaux de diplôme.

Tableau 15 : Les parents de familles recomposées sont moins diplômés

(en %)	Familles recomposées avec enfants de la nouvelle union	Familles recomposées sans enfant de la nouvelle union	Ensemble des familles recomposées	Familles traditionnelles	Familles monoparentales	Ensemble
Diplôme de la femme						
Au moins Bac plus 2	19,7	19,9	19,8	31,6	20,9	29,1
Bac	15,3	18,8	16,9	19,3	16,4	18,7
BEPC et CAP, BEP	39,3	37,5	38,4	31,1	35,7	32,4
Aucun diplôme	25,7	23,9	24,8	18,0	27,0	19,9
Diplôme de l'homme						
Au moins Bac plus 2	19,5	18,5	19,0	26,7	19,0	25,7
Bac	13,6	14,8	14,2	14,6	13,2	14,5
BEPC et CAP, BEP	43,2	42,6	42,9	38,7	43,6	39,2
Aucun diplôme	23,7	24,1	23,9	20,0	24,2	20,5

Lecture : 19,8% des femmes à la tête d'une famille recomposée ont un diplôme d'au moins Bac plus 2 alors que 29,1% de l'ensemble des femmes de famille sont dans la même situation.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Tableau complémentaire : Le niveau de diplôme des parents de familles monoparentales d'après l'EEC et le RP

	familles monoparentales	
	EEC 2004-2007	RRP 2004-2007
diplôme des femmes		
Aucun diplôme	28	26
BEPC et CAP, BEP	35	34
BAC	16	17
BAC+2 et plus	21	23
diplôme des hommes		
Aucun diplôme	26	23
BEPC et CAP, BEP	43	40
BAC	13	14
BAC+2 et plus	18	23

Lecture : 28% des mères de familles monoparentales n'ont aucun diplôme à partir de l'enquête emploi. 26% des mères de familles monoparentales sont dans ce cas à partir du nouveau recensement.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 24 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France métropolitaine.

Source : Insee, moyenne des enquêtes emplois de 2004 à 2007 et des enquêtes de recensement 2004 à 2007 (poids cumulé 2004-2007). Les données de l'enquête de recensement de 2008 n'étaient pas encore mises à disposition lors de l'élaboration de ce tableau.

On se reporte au champ des moins de 25 ans pour faire une comparaison avec les résultats issus du recensement. Les résultats entre les deux sources sont cohérents.

➤ L'activité des parents

Les diplômés de niveau moins élevé, le nombre d'enfants dans le ménage et la présence d'enfants en bas âge pèsent sur l'activité des mères de famille recomposées. Elles sont donc plus souvent en difficulté sur le marché du travail. Elles sont notamment plus souvent inactives et plus souvent au chômage que les mères de famille « traditionnelle » (cf. Tableau 16). Mais en tenant compte de leurs caractéristiques (nombre d'enfants, présence d'enfants en bas âge, diplôme mais aussi activité du conjoint) elles apparaissent certes toujours plus fréquemment au chômage mais par contre elles sont moins inactives (cf. Modèle 2 et 3). Pour certaines leur trajectoire familiale a pu affecter leur parcours professionnel notamment si par le passé elles ont rencontré les difficultés pour travailler d'une mère de famille monoparentale. Elles en conservent la volonté d'être active mais ont également une carrière professionnelle plus difficile à valoriser sur le marché du travail.

Les hommes des familles recomposées sont plus souvent inactifs et plus souvent chômeurs que ceux des familles « traditionnelles » et la prise en compte du diplôme, du nombre d'enfants, de la présence d'enfants en bas âge, diplôme et de l'activité du conjoint ne modifie le constat.

Les enfants de famille recomposée ont moins souvent leurs deux parents actifs occupés que ceux des familles « traditionnelles » (cf. Tableau 17). Mais la présence de deux parents dans le ménage limite les risques de situations très difficiles par rapport aux enfants vivant en famille monoparentale.

Au final, la situation des parents de famille recomposée est plus difficile sur le marché du travail que celle des parents de familles « traditionnelles ». C'est en grande partie parce qu'ils sont moins diplômés. Mais au-delà il est fort probable que leur histoire familiale et leur situation sur le marché du travail aient interagi l'une sur l'autre. De même qu'il est probable que l'ensemble de ces éléments ait pesé lors du choix du conjoint pour cette remise en couple et que derrière cette proximité entre conjoints on retrouve les mécanismes de l'homogamie.

Tableau 16 : 24% des femmes de famille recomposée sont inactives

	Familles recomposées avec enfants de la nouvelle union	Familles recomposées sans enfant de la nouvelle union	Familles recomposées	Familles traditionnelles	Familles monoparentales	Ensemble
Activité de la femme						
Actif occupé	61,7	71,6	66,4	70,9	67,7	70,1
Chômeur	8,7	9,9	9,3	6,0	13,6	7,4
Inactif	29,6	18,5	24,4	23,0	18,8	22,5
Taux de chômage BIT moyen	12,3	12,2	12,2	16,7	7,9	9,6
Activité de l'homme						
Actif occupé	87,2	83,8	85,5	90,5	80,7	89,7
Chômeur	6,1	7,3	6,7	4,5	9,0	4,9
Inactif	6,7	8,9	7,8	5,0	10,4	5,4
Taux de chômage BIT moyen	6,6	7,7	7,2	9,9	4,8	5,1

Lecture : 66,4% des femmes à la tête d'une famille recomposée sont actives occupées.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Tableau complémentaire : Le temps de travail des femmes

	Temps de travail des femmes	
	temps complet	temps partiel
Famille traditionnelle	62,2	37,8
Famille recomposée	67,1	32,9
- avec enfant de l'union actuelle	58,7	41,3
- sans enfant de l'union actuelle	75,1	24,9
Famille monoparentale	71,8	28,2

Lecture : 62,2% des femmes actives occupées à la tête d'une famille traditionnelle travaillent à temps complet.
 Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Tableau 17 : Seuls 56% des parents de familles recomposées travaillent tous les deux

	Familles recomposées	Familles traditionnelles	Familles monoparentales
Nombre d'adultes de la famille actifs occupés			
Deux	56,3	65,9	0,0
Un	36,1	29,4	69,5
Aucun	7,6	4,7	30,5

Lecture : 56,3% des familles recomposées comportent deux actifs occupés.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Tableau complémentaire : L'activité des parents de familles monoparentales selon l'enquête emploi et le recensement

	familles monoparentales	
	EEC 2004-2007	RRP 2004-2007
Activité féminine		
Inactif	19	15
Chômeur	12	17
Actif occupé	69	68
Activité masculine		
Inactif	14	11
Chômeur	8	9
Actif occupé	79	80

Lecture : 19% des femmes à la tête d'une famille monoparentale sont inactives.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007 et des enquêtes de recensement 2004 à 2007 (poids cumul 2004-2007). Les données de l'enquête de recensement de 2008 n'étaient pas encore mises à disposition lors de l'élaboration de ce tableau.

Les résultats entre l'EEC et le RP sont concordants en ce qui concerne les personnes actives occupées. Pour les chômeurs et les inactifs, il y a quelques écarts qui s'expliquent en partie par le fait que les deux sources n'ont pas la même définition du chômage (chômage BIT pour l'EEC et chômage déclaratif pour le RP).

Modèle 2 : Régression logistique sur l'inactivité des mères

	Odd ratio
Age de la femme	0,994***
Diplôme de la femme	
Au plus le BEPC	2,359***
CAP, BEP	1,175***
Bac	Réf
Bac plus 2 et plus	0,624***
Activité du conjoint	
Actif occupé	Réf
Chômage	1,471***
Inactif	2,496***
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	2,401***
Vie en couple	
"Traditionnelle"	Réf
Recomposée avec enfant de l'union actuelle	0,759***
Recomposée sans enfant de l'union actuelle	0,754***
Nombre d'enfants	2,575***

*** : significatif à 1%.

Lecture : les femmes qui ont au plus le Bepc ont une probabilité significativement plus forte d'être inactives par rapport aux femmes bachelières.

Champ : familles comportant avec un couple parental et des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Modèle 3 : Régression logistique sur le chômage des femmes

	Odd ratio
Age de la femme	0,957***
Diplôme de la femme	
Au plus le BEPC	2,287***
CAP, BEP	1,412***
Bac	Réf
Bac plus 2 et plus	0,618***
Activité du conjoint	
Actif occupé	Réf
Chômage	3,509***
Inactif	1,552***
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	1,371***
Vie en couple	
"Traditionnelle"	Réf
Recomposée avec enfant de l'union actuelle	1,204***
Recomposée sans enfant de l'union actuelle	1,542***
Nombre d'enfants	1,518***

*** : significatif à 1%.

Lecture : les femmes qui ont au plus le Bepc ont 2,29 fois plus de chance d'être au chômage par rapport aux femmes bachelières.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Modèle 4 : Régression logistique sur l'inactivité des hommes

	Odd ratio
Age de l'homme	1,134***
Diplôme de l'homme	
Au plus le BEPC	1,958***
CAP, BEP	0,962
Bac	Réf
Bac plus 2 et plus	0,624***
Activité du conjoint	
Actif occupé	Réf
Chômage	1,342***
Inactif	1,939***
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	1,586***
Vie en couple	
"Traditionnelle"	Réf
Recomposée avec enfant de l'union actuelle	1,339***
Recomposée sans enfant de l'union actuelle	2,01***
Nombre d'enfants	0,868***

*** : significatif à 1%.

Lecture : les hommes qui ont au plus le Bepc ont une probabilité significativement plus forte d'être inactifs par rapport aux hommes bacheliers.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

Modèle 5 : Régression logistique sur le chômage des hommes

	Odd ratio
Age de l'homme	0,997
Diplôme de l'homme	
Au plus le BEPC	2,32***
CAP, BEP	1,012
Bac	Réf
Bac plus 2 et plus	0,801***
Activité du conjoint	
Actif occupé	Réf
Chômage	3,653***
Inactif	2,135***
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	1,401***
Vie en couple	
"Traditionnelle"	Réf
Recomposée avec enfant de l'union actuelle	1,178***
Recomposée sans enfant de l'union actuelle	1,866**
Nombre d'enfants	1,038

*** : significatif à 1%.

Lecture : les hommes qui ont au plus le Bepc ont une probabilité significativement plus forte d'être au chômage par rapport aux hommes bacheliers.

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine. Les hommes et les femmes à la tête d'une famille recomposée peuvent être le parent de l'enfant ou son beau-parent.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

➤ La localisation territoriale des familles recomposées

Les lieux d'habitation des familles recomposées ne sont pas aussi caractéristiques que ceux des familles monoparentales qui sont très urbains et de ceux des familles traditionnelles qui sont plus en périphérie (cf. Tableau 18). Comme sur d'autres sujets le profil des familles recomposées est une combinaison du profil des familles monoparentales dont elles sont pour la plupart issues et des familles traditionnelles avec lesquelles elles partagent le besoin d'avoir un habitat adapté à des ménages souvent composés de 4 personnes ou plus.

Tableau 18 : Les aires urbaines par type de famille

	Aires urbaines ⁵								
	Commune hors aire urbaine	Aire urbaine de moins de 100 000 habitants		Aire urbaine de moins de 100 000 à 499 999 habitants		Aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants		Aire urbaine de Paris	
	Ensemble de l'aire urbaine	Ensemble de l'aire urbaine	Commune rurale et unité urbaine de moins de 20 000 habitants	Ensemble de l'aire urbaine	Commune rurale et unité urbaine de moins de 20 000 habitants	Ensemble de l'aire urbaine	Commune rurale et unité urbaine de moins de 20 000 habitants	Ensemble de l'aire urbaine	Commune rurale et unité urbaine de moins de 20 000 habitants
Familles traditionnelles	78,7	73,5	77,3	73,9	82,5	72,4	84,6	75,5	84,0
Familles recomposées :	8,8	8,2	8,7	7,7	6,9	7,6	6,6	7,1	8,4
- avec enfant(s) de l'union actuelle	4,9	4,1	4,4	3,5	3,3	3,9	3,4	3,7	4,8
- sans enfant de l'union actuelle	3,9	4,1	4,3	4,2	3,6	3,8	3,2	3,4	3,6
Familles monoparentales	12,5	18,3	14,0	18,3	10,6	19,9	8,8	17,4	7,6
Ensemble des familles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 73,5% des familles qui vivent dans une aire urbaine de moins de 100 000 habitants sont « traditionnelles ». Au sein de ces aires urbaines, 77,3% des familles qui vivent dans une commune rurale ou dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants sont « traditionnelles ».

Champ : familles comportant des enfants âgés de 0 à 17 ans en âge révolu à la date d'enquête, en France Métropolitaine.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes emplois de 2004 à 2007.

⁵ Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement de la population. Elles peuvent s'étendre sur plusieurs départements. Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de ville isolée. Dans le cas contraire, on a une agglomération multicommunale.

ANNEXES

Annexe 1 : méthode d'estimation du nombre de familles recomposées à partir de l'enquête emploi en continu (EEC)

Cette annexe présente en détail la méthode qui permet de créer un fichier des personnes de 0-17 ans avec leurs situations familiales.

La population des 0-17 ans se décompose en deux groupes : les enfants et les autres mineurs. Les enfants vérifient les quatre conditions suivantes.

1. ils ont au moins un de leurs parents dans le ménage
2. ils sont célibataires
3. ils ne vivent pas en couple avec une personne du ménage
4. ils n'ont pas d'enfant dans le ménage

Il n'y a pas de limite d'âge pour être un enfant. Le seuil de 18 ans n'est pas lié au concept mais au choix que nous avons retenu pour le champ de notre étude. En revanche, nous n'avons pas mis de limite d'âge pour être un frère ou une sœur afin d'avoir une vision complète de l'environnement familial des moins de 18 ans. Par exemple, un enfant de 16 ans qui vit avec ses deux parents et un demi frère de 28 ans vit dans une famille recomposée.

Ces choix sont avant tout des choix méthodologiques (risques de double comptes, différences de rattachement au ménage selon les sources pour les personnes majeures) mais aussi des choix d'études (plus les individus sont âgés plus les personnes « non enfant » augmentent et sont dans des situations de plus en plus diversifiées).

Néanmoins il est possible (et nous l'avons fait pour comparer les résultats avec l'EHF sur les moins de 25 ans) de modifier le champ de l'étude.

1. Les principales étapes

Le tableau de composition des ménages (TCM) de l'Enquête emploi demande à chaque adulte de 15 ans ou plus :

1. S'il vit en couple avec une personne du ménage et d'identifier cette personne.
2. S'il a des enfants dans le ménage et de les identifier.

Ces informations permettent ainsi de reconstituer les couples (homosexuels ou pas), leurs enfants en commun et les enfants d'une précédente union et de répondre aux questions suivantes :

- L'enfant vit-il avec son père, sa mère, un beau-père, une belle-mère, des demi-frères ou sœurs ?
- La famille est-elle « traditionnelle » (un couple et leurs enfants communs), « monoparentale » (un unique parent), recomposée (au moins un enfant un beau-parent) ?

Les personnes de 0 à 17 ans qui n'auront pas été rattachées à une famille seront regroupées dans la rubrique « autres mineurs ».

On se restreint aux personnes du TCM rattachées au ménage, c'est-à-dire celles dont le logement est la résidence principale et qui ont répondu à l'EEC pour les personnes de 15 ans ou plus. Cette dernière condition pourrait entraîner des biais par rapport aux personnes du TCM si certaines d'entre elles ne répondaient pas à l'enquête alors que d'autres dans le ménage le font. Mais ce cas est rare (0,4% des ménages) notamment parce qu'un conjoint ou un parent peut répondre à la place de la personne (il est donc probable que ces « non-répondants » soient surtout des personnes « hors familles »).

On repère les familles recomposées en 6 étapes :

Les trois principales étapes :

- Étape 1 : on crée un fichier pour les pères et une table pour les mères dans lesquelles on crée un identifiant propre à chaque enfant.
- Étape 2 : on crée un fichier des enfants à partir de la table enfant et de la table individu pour les plus de 15 ans. En effet dans l'enquête emploi, les personnes de moins de 15 ans qui vivent dans le ménage ne sont pas interrogées, elles se trouvent donc dans la table enfant. En revanche à partir de 15 ans elles sont interrogées et se trouvent dans la table individu. On crée un identifiant propre à chaque mineur : $ident = ident !! noi$ (identifiant du mineur). On rattache ensuite le père et la mère à chacun des enfants. Un enfant appartenant à une famille traditionnelle sera rattaché à ses deux parents alors qu'un enfant issu d'une famille monoparentale ou vivant avec un beau-parent ne sera rattaché qu'à un seul parent.
- Étape 3 : on reconstitue les familles. Un enfant appartient à une famille monoparentale quand il vit avec sa mère ou son père qui n'est pas en couple, on le trouvera uniquement dans la table de la mère ou du père. Un enfant appartient à une famille traditionnelle s'il vit avec ses deux parents et qu'il n'a pas de demi-frère ou sœur présent dans le ménage, on trouvera alors l'enfant dans la table du père et de la mère. Un enfant appartient à une famille recomposée quand il vit avec un beau-parent et/ou quand il a des demi-frères et sœurs. Puis on filtre sur l'âge des enfants pour avoir la situation familiale des enfants de moins de 18 ans.

Le traitement des mineurs non rattachés à un parent :

Cependant, à la fin de ces trois étapes, il nous reste des mineurs qui n'ont pas pu être rattachés à leurs parents. Certains sont effectivement « des autres mineurs » c'est-à-dire qu'ils vivent seuls ou avec un tiers qui n'est pas leur parent. En revanche, pour d'autres, des identifiants pour les enfants (noienf) manquaient dans la table des parents. On va rattacher ces enfants grâce aux identifiants des parents (noimere, noipere) dans notre table des enfants restants. Il faut noter que l'on ne pourra reclasser que les moins de 15 ans car les identifiants des parents sont des variables qui existent seulement dans la table enfant d'origine et qui elle ne contient que les enfants de moins de 15 ans.

Pour rattacher ces enfants, on procède également en 3 étapes :

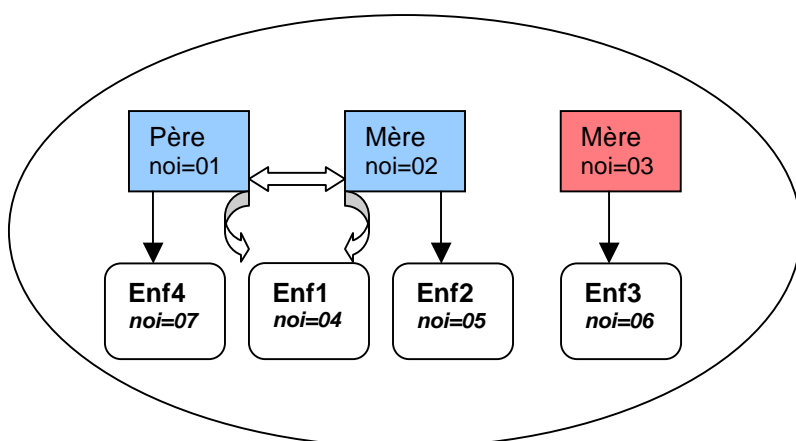
- Étape 4 : on crée une table dans laquelle les enfants n'ont ni l'identifiant de la mère, ni celui du père. Ils vivent seuls ou avec un tiers. On considère qu'ils n'appartiennent à aucune famille et ils feront partie de la catégorie « autres personnes de 17 ans ou moins » dans les tableaux.
- Étape 5 : on crée deux tables : l'une où l'enfant n'a que l'identifiant du père qui est renseigné et l'autre où ce n'est que l'identifiant de la mère qui est renseigné. On crée un identifiant propre à chaque parent dans ces deux tables ainsi que dans la table des individus où se trouvent les parents. On procède comme on l'a fait précédemment pour rattacher les parents à chaque enfant : $idpere = ident !! noipere$ et $idmere = ident !! noimere$. Grâce à ces identifiants, on rattache l'enfant à son parent. Si on n'a pas pu retrouver les parents de ces enfants, on les retire de notre table. En ce qui concerne les types de familles auxquels ces enfants reclassés appartiennent, on fait les hypothèses suivantes. Étant donné que l'enfant a l'identifiant d'un seul parent qui est renseigné, il appartient soit à une famille monoparentale, soit à une famille recomposée. On regarde alors si le parent a un conjoint. Si le parent a un conjoint, on considère que cet enfant vit au sein d'une famille recomposée en présence d'un beau-parent. Si le parent n'a pas de conjoint, il vit dans une famille monoparentale.
- Étape 6 : on crée une table où les enfants ont les identifiants de leurs deux parents qui sont renseignés. On crée un identifiant propre à la mère $idmere = ident !! noimere$ et

on rattache uniquement les enfants à leur mère afin qu'ils ne soient pas comptés deux fois. Pour le type de famille, si ces enfants ont des frères et sœurs qui étaient déjà classés on attribue le même type de famille. Si aucun frère et sœur n'a été repéré auparavant, on considère qu'il vit au sein d'une famille traditionnelle car il n'a pas de demi-frère et sœur.

2. Présentation du fichier final

Voici comment sera décrit un des cas les plus complexes dans le fichier final (cf. Graphique A1). Il s'agit de deux familles qui cohabitent dans le même logement : une famille recomposée et une famille monoparentale.

Graphique A1 : Exemple



Voici la table finale Enfant pour ce ménage

-contenu de la variable	identifiant logement	identifiant enfant	identifiant famille	identifiant pour la femme de la famille	identifiant pour l'homme de la famille	situation vis à vis de ses parents	situation familiale
Nom	ident	idenf	idfamuni	idf	idh	sitfam2	fam
Ligne enf3	x	x06	x03	x03	.	mère_seule	monoparentale
Ligne enf4	x	x07	X0102	x02	x01	père+belle_mère	recomposée
Ligne enf1	x	x04	X0102	x02	x01	2 parents	recomposée
Ligne enf2	x	x05	X0102	x02	x01	mère+beau_père	recomposée

Cette table a tous les identifiants pour caractériser les enfants, et pour compléter le fichier d'étude de l'EEC en caractérisant les femmes et les hommes selon leur situation familiale détaillée. Elle peut aussi s'agréger à un niveau famille.

3. Les 3 principales étapes dans le détail

Dans cette partie nous allons détailler les trois premières étapes, celles qui permettent de caractériser les familles quand tous les mineurs sont déclarés comme enfant par au moins un adulte du ménage. Pour illustrer notre propos nous continuerons à suivre notre exemple.

Étape 1 : constitution de la table parent

A partir de la table individu on constitue une table parent en ne gardant que les personnes qui ont un enfant dans le ménage (em1='1').

Création de deux variables :

- Identifiant de la personne de la famille :
Identfam=ident (identifiant du logement)!!noi (numéro individuel)

- Situation familiale du parent (sitfam)
Sitfam='1' (en couple)
Sitfam='2' (homme seul)
Sitfam='3'(femme seule)

Voici la table créée :

	ident	noi	identfam	sitfam	noienf1(numéro individuel de l'enfant 1)	noienf2(numéro individuel de l'enfant 2)	...
Père	x	01	x01	en couple	04	07	
Mère	x	02	x02	en couple	04	05	
Mère	x	03	x03	femme seule	06	-	
...							

On scinde ensuite cette table en deux : les hommes d'un côté (table père), les femmes de l'autre (table mère).

Étape 2 : Identification des enfants de chaque parent

On rattache à chaque parent ses enfants.

Dans l'enquête emploi, il y a une table enfant qui contient l'ensemble des enfants de moins de 15 ans. On récupère les « enfants de 15 ans et plus » dans la table individu (=>table enf_15_et_plus).

Rappel de la définition d'un enfant

Est considéré comme enfant toute personne qui :

- a au moins un de ses parents dans le ménage
- est célibataire
- ne vit pas en couple avec quelqu'un du ménage
- n'a pas d'enfant dans le ménage

On groupe la table enfant_moins_de_15ans et la table enf_15_et_plus => on a la table enfant totale.

On crée un identifiant enfant dans la table enfant ainsi que dans les tables père et mère.

Pour les tables père et mère : idenf=ident !!noienf

Pour la table enfant : idenf=ident !!noi

Table enfant	ident	noi	identf	...
enf1	x	04	x04	
enf2	x	05	x05	
enf3	x	06	x06	
enf4	x	07	x07	
...				

Table père	ident	noi	identfam	sitfam	noienf1	noienf2	identf1	identf2
père	x	01	x01	en couple	04	07	x04	x07
...								

Table mère	ident	noi	identfam	sitfam	noienf1	noienf2	identf1	identf2
mère	x	02	x02	en couple	04	05	x04	x05
mère	x	03	x03	femme seule	06	-	x06	-
...								

L'enquête emploi permet d'identifier jusqu'à 14 enfants dans le ménage. Ainsi, il y a 14 variables noienf (noienf1, noienf2...) dans la table des individus ce qui fait qu'il y a aussi 14 variables d'identifiants enfant (identf1, identf2...). Dans la table enfant on recrée 14 fois l'ident de sorte à avoir une clef commune avec la table individu (identf1,identf2...). On identifie les identf1, identf2... de chaque table, on rattache donc chaque enfant à ses parents. On a alors une ligne par enfant avec les caractéristiques de l'enfant et de son parent :

Table père_enf

	ident	noi	identfam	sitfam	identf	
père	x	01	x01	en couple	x04	=ligne enf1
père	x	01	x01	en couple	x07	=ligne enf4
...						

Table mère_enf

	ident	noi	identfam	sitfam	identf	
mère	x	02	x02	en couple	x04	=ligne enf1
mère	x	02	x02	en couple	x05	=ligne enf2
mère	x	03	x03	femme seule	x06	=ligne enf3
...						

Étape 3a : Préparation de plusieurs tables pour reconstituer les familles

On fait un « merge » par la var Identf.

- Si dans **Table père_enf** et **Table mère_enf**

On obtient la table **A** où on a les enfants qui vivent avec leurs deux parents et avec les caractéristiques de leur mère.

On crée la var sitfam2 dans la table : sitfam2=2parents

On crée un nouvel identifiant de la famille unique pour la mère :
idfamuni=ident !! noi_conj !! noi

	ident	noi	identfam	identf	sitfam2	idfamuni
mère	x	02	x02	x04	2 parents	x0102
...						

On peut faire la même étape pour les pères.

On obtient la table **B** où on a les enfants qui vivent avec leurs deux parents et avec les caractéristiques de leur père.

On crée un nouvel identifiant de la famille unique pour le père :
idfamuni=ident !! noi!! noi_conj

	ident	noi	identfam	identf	sitfam2	idfamuni
père	x	01	x01	x04	2 parents	x0102
...						

- Si dans **Table père_enf** et pas dans **Table mère_enf**

On obtient la table **C** où on a les enfants qui vivent seulement avec leur père (qu'il se soit remis en couple ou non).

On crée la var sitfam2 dans la table : sitfam2= père+belle_mère ou père seul

On crée un nouvel identifiant famille unique pour le père et la mère :
Si sitfam2= père+belle_mère alors idfamuni=ident !! noi !! noi_conjoint
Si sitfam2= père seul alors idfamuni=ident !! noi

	ident	noi	identfam	identf	sitfam2	idfamuni
père	x	01	x01	x07	père+belle_mère	x0102
...						

- Si dans **Table mère_enf** et pas dans **Table père_enf**

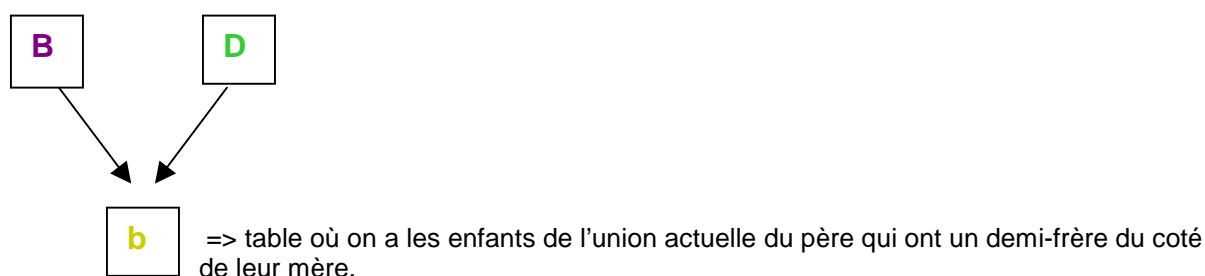
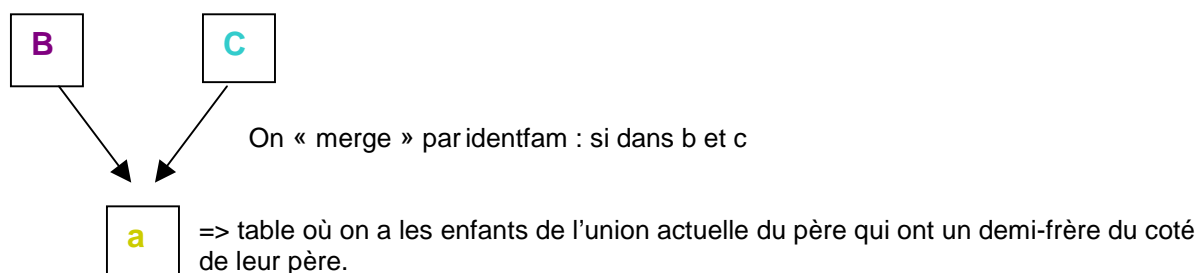
On obtient la table **D** où on a les enfants qui vivent seulement avec leur mère (qu'elle se soit remise en couple ou non).

On crée la var sitfam2 dans la table : sitfam2= mère+beau_père ou mère seule

On crée un nouvel identifiant famille unique pour le père et la mère :
Si sitfam2= mère+beau_père alors idfamuni=ident !! noi !! noi_conjoint
Si sitfam2= mère seule alors idfamuni=ident !! noi

	ident	noi	identfam	identf	sitfam2	idfamuni
mère	x	02	x02	x05	mère+beau_père	x0102
mère	x	03	x03	x06	mère_seule	x03
...						

On veut récupérer tous les enfants qui sont dans des familles recomposées ou monoparentales. Il faut tout d'abord distinguer les enfants qui vivent avec leurs deux parents mais qui ont des demi-frères et sœurs.



On fait un set sur **a** et **b** et on enlève les duplicata. On fait un set ensuite avec la table



On a alors une table avec les **enfants qui vivent avec leur père dans une famille recomposée ou monoparentale** que l'on nommera



	ident	noi	identfam	identf	sitfam2	idfamuni
père	x	01	x01	x04	2 parents	x0102
père	x	01	x01	x07	père+belle_mère	x0102
...						

On fait la même chose avec les tables pour les mères.

On obtient ainsi une table avec les **enfants qui vivent avec leur mère dans une famille recomposée ou monoparentale** que l'on nommera



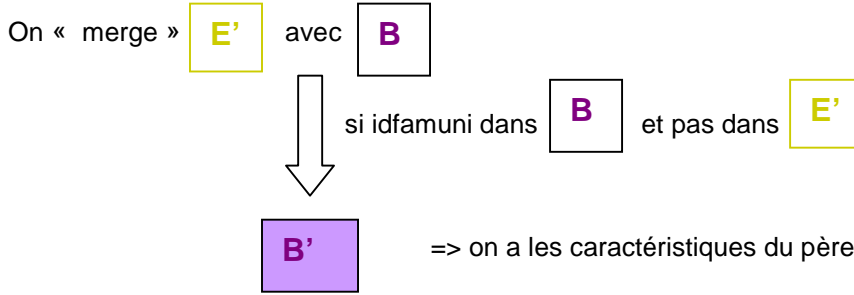
	ident	noi	identfam	identf	sitfam2	idfamuni
mère	x	02	x02	x04	2 parents	x0102
mère	x	02	x02	x05	mère+beau_père	x0102
mère	x	03	x03	x06	mère_seule	x03
...						

Étape 3b : Reconstitution des différents types de familles

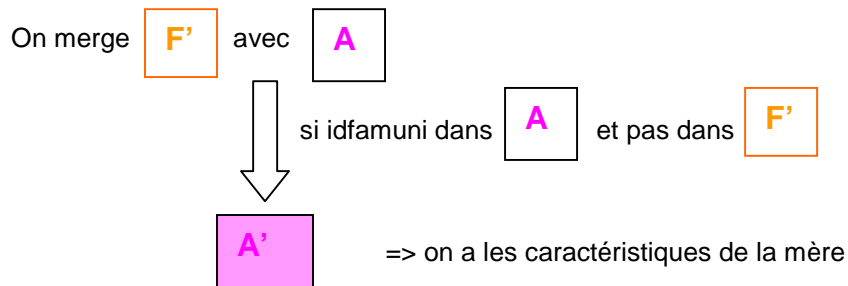
- *Les familles traditionnelles*

- A partir de la table **E**, on crée une table **E'** où sitfam2=2 parents et on garde

les identifiants de famille unique (idfamuni).



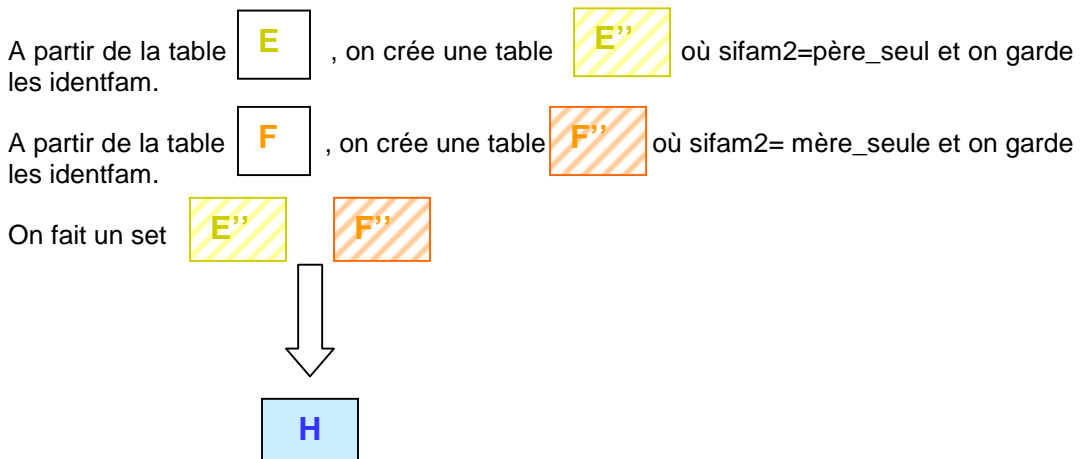
- o A partir de la table **F**, on crée une table **F'** où sifam2=2 parents et on garde les idfamuni.



➡ On a que les **enfants qui vivent dans une famille traditionnelle**

Pour comptabiliser le nombre de famille, on prendra l'une des deux tables et on gardera seulement la première ligne de l'idfamuni.

- *Les familles monoparentales*





➡ On a les **enfants qui vivent dans une famille monoparentale**

	ident	noi	identfam	identf	sifam2	idfamuni
mère	x	03	x03	x06	mère_seule	x03
...						

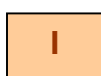
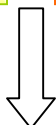
Pour comptabiliser le nombre de famille, on gardera seulement la première ligne de l'identfam.

- Les familles recomposées

A partir de la table , on crée une table  où `sifam2= père+belle_mère` uniquement pour éviter les doubles comptes avec les enfants de l'union actuelle de la mère et on garde les `identfam`.

A partir de la table , on crée une table  où `sifam2= mère+beau_père` ou 2 parents et on garde les `identfam`.

On « set »  et 



➡ On a que les **enfants qui vivent dans une famille recomposée**

	ident	noi	identfam	identf	sifam2
père	x	01	x01	x07	père+belle_mère
...
mère	x	02	x02	x04	2 parents
mère	x	02	x02	x05	mère+beau_père
...

On réunit ensuite toutes les tables enfants pour créer la table enfant finale.

Table enfant finale	ident	noi	identfam	idfamuni	identf	sifam2	fam	
mère	x	03	x03	x03	x06	mère_seule	monoparentale	Ligne enf3
père	x	01	x01	x0102	x07	père+belle_mère	recomposée	Ligne enf4
mère	x	02	x02	x0102	x04	2 parents	recomposée	Ligne enf1
mère	x	02	x02	x0102	x05	mère+beau_père	recomposée	Ligne enf2
...								

Toutes les familles ont ainsi été reconstituées.

4. Les 3 étapes pour traiter les mineurs non déclarés comme enfant

Nous nous intéressons maintenant à des enfants qui n'ont pas été rattachés à leurs parents. Il ne s'agit plus de l'exemple précédent, voici les 5 autres cas de figures que nous allons traiter.

Table des enfants restants	ident	noi	noipere	noimere	...
Enf5	a	09	.	.	
Enf6	b	03	01	.	
Enf7	c	04	.	02	
Enf8	d	04	01	02	
Enf9	e	05	01	02	
...					

Table individu	ident	noi	conjoint	...
homme	b	01	oui	
femme	c	02	non	
homme	d	01	oui	
femme	d	02	oui	
homme	e	01	oui	
femme	e	02	oui	
...				

Étape 4 : Les enfants non classés (le cas de l'enfant n°5)

Création de la table où les enfants n'ont pas le noi de leurs parents, ils seront considérés comme des « non classés ».

	ident	noi	noipere	noimere	sitfam2	...
Ligne enf5	a	09	.	.	non classé	

Étape 5 : Classement des enfants qui ont le noi d'un seul parent (le cas des enfants 6 et 7)

Création de deux tables : l'une où l'enfant n'a que l'identifiant du père qui est renseigné et l'autre où ce n'est que l'identifiant de la mère qui est renseigné. On crée un identifiant propre à chaque parent dans ces deux tables ainsi que dans la table des individus où se trouvent les parents.

Dans la table des enfants, les identifiants sont créés ainsi :

idpere=ident !! noipere
idmere=ident !! noimere

Dans la table des individus, les identifiants sont créés ainsi :

idpere=ident !! noi
idmere=ident !! noi

Étant donné que l'enfant a l'identifiant d'un seul parent qui est renseigné, il appartient soit à une famille monoparentale, soit à une famille recomposée. On regarde alors si le parent a un conjoint. Si le parent a un conjoint, on considère que cet enfant vit au sein d'une famille recomposée en présence d'un beau-parent. Si le parent n'a pas de conjoint, il vit dans une famille monoparentale.

	ident	noi	noipere	noimere	idpere	...
enf6	b	03	01	.	b01	

	ident	noi	noipere	noimere	idmere	...
enf7	c	04	.	02	c02	

Table individu	ident	noi	conjoint	idpere	idmere	...
homme	b	01	oui	b01	.	
femme	c	02	non	.	c02	
homme	d	01	oui	d01	.	
femme	d	02	oui	.	d02	
homme	e	01	oui	e01	.	
femme	e	02	oui	.	e02	
...						

	ident	noi	noipere	noimere	idpere	conjoint	sitfam2	fam	...
Ligne enf6	b	03	01	.	b01	oui	père+belle_mère	recomposée	

	ident	noi	noipere	noimere	idmere	conjoint	sitfam2	fam	...
Ligne enf7	c	04	.	02	c02	non	mère_seule	monoparentale	

Étape 6 : Classement des enfants qui ont le noi des deux parents (le cas des enfants 8 et 9)

Création de la table où les enfants ont les identifiants de leurs deux parents qui sont renseignés. On crée un identifiant propre à la mère :

idmere=ident !!noimere

On rattache uniquement les enfants à leur mère afin qu'ils ne soient pas comptés deux fois. Si ces enfants ont des frères et sœurs qui étaient déjà classés on attribue le même type de famille. Si aucun frère et sœur n'a été repéré auparavant, on considère qu'il vit au sein d'une famille traditionnelle car il n'a pas de demi-frère et sœur.

Annexe 2 : combien d'enfants vivent avec leurs deux parents ?

méthode d'estimation réalisée à partir de l'Échantillon Démographique Permanent enrichi des collectes de 2004 à 2006 du recensement

Les principaux résultats

L'Échantillon Démographique Permanent permet de confronter l'identité des parents présents dans le ménage où réside l'enfant à la date de l'enquête de recensement avec l'identité du père et de la mère de l'enfant déclarée sur le bulletin de naissance. Si la date de naissance de l'homme du couple parental (ou de la femme) est différente de celle du bulletin de naissance on considère que cette personne est un beau-père (ou une belle-mère) pour l'enfant.

Les résultats obtenus sont robustes entre 2004 et 2006 et cela malgré la surestimation des ménages complexes dans la collecte 2004 de l'enquête de recensement qui gonfle le poids des « hors famille » (tableau 1).

Par contre les évolutions d'une année sur l'autre ne sont pas interprétables (même les effectifs totaux et la structure « avec son père et sa mère »). Il faudra disposer de plusieurs années pour voir si l'EDP rend compte d'évolutions tendancielle.

Tableau 1 : Une décomposition stable sur les collectes 2004 et 2006 des enquêtes de recensement

L'EDP vit	2004	2005	2006
Avec son père et sa mère	74,4	75,1	74,5
Recomposée (mère et beau-père)	5,1	5,3	4,9
Recomposée (père et belle-mère)	1,1	1,4	1,4
Monoparentale (mère)	14,2	14,1	15,1
Monoparentale (père)	1,5	1,9	1,9
Autre famille	0,9	1,1	1,2
hors famille	2,9	1,2	1,0
Total	100	100	100
TOTAL (effectifs)	12 351 059	12 830 270	12 590 010

Champ : enfants edp de 0 à 17 ans en âge révolu en ménage ordinaire, nés en France métropolitaine

Source : Échantillon Démographique Permanent, enquêtes de recensement 2004 à 2006 (poids annuel).

Définition : « autre famille » = aucun des adultes de la famille n'est un parent présent dans le bulletin de naissance, « Hors famille » = des personnes seules, en couple ou isolées dans un ménage complexe,

I- Principales limites:

I.1 L'EDP ne permet pas d'identifier complètement les familles recomposées.

L'EDP permet de confronter l'identité du couple parental du foyer de l'enfant à la date de collecte du RRP avec l'identité du père et de la mère de l'enfant déclarée sur le bulletin de naissance. Mais L'EDP ne permet pas d'identifier complètement les familles recomposées, dans le sens où elle n'identifie pas les demi-frères et sœurs, donc il n'isole pas les enfants vivant avec leur père et leur mère mais avec des demi-frères ou sœurs.

I.2 L'identification du père est plus complexe.

Pour déterminer si l'adulte de la famille est le parent de l'individu EDP on confronte 3 chiffres : le jour, le mois et l'année de naissance du père de la famille (ou de la mère) à l'ENQUÊTE DE RECENSEMENT avec le jour, le mois et l'année de naissance du père (ou de la mère) dans le bulletin de naissance de l'individu EDP (cf. II.2).

Bien que le recensement soit une enquête auto-administrée et que l'état civil soit une source administrative les principales difficultés du codage de la liaison enfant-parent relèvent de l'absence de certaines informations à l'État civil. Le bulletin de naissance identifie clairement la mère biologique, L'identification du père est plus complexe. Le père peut être non déclaré volontairement ou involontairement. 7% des individus EDP n'ont pas de père identifié dans le bulletin de naissance. Ces situations sont marginales mais fortement corrélées avec des situations familiales atypiques. Dans ces cas de figure, nous avons utilisé la dimension panel de l'EDP pour décider si l'homme de la famille était le père de l'individu EDP ou non. Nous avons décidé que l'homme était le père de l'enfant EDP seulement si le couple parental actuel partageait le même logement avant la naissance de l'individu EDP (cf. II.3). Certains cas restent indéterminés (moins de 1%). Nous avons choisi d'exclure ces cas indéterminés, plutôt que de les imputer (cf. II.4).

I.3 L'analyse ne peut se faire que sur les naissances en France Métropolitaine

L'analyse ne peut se faire que sur les naissances en France Métropolitaine car il n'y a pas de bulletins de naissance pour les personnes nées à l'étranger et parce que les DOMs ne sont inclus dans l'EDP que depuis 2004.

Sur ce champ, les structures familiales sont légèrement biaisées par rapport à l'ensemble de la population ; notamment les familles monoparentales sont moins fréquentes (tableau 2).

Tableau 2 : Un peu moins de familles monoparentales pour les enfants « nés en France métropolitaine ».

	Couple	Monoparentale	Autres	Total
	vit en France métropolitaine,			
0 à 4 ans	87,4	10,5	2,1	100,0
5 à 9 ans	83,0	15,1	2,0	100,0
10 à 14 ans	79,4	18,0	2,6	100,0
15 à 19 ans	70,8	19,1	10,1	100,0
	79,6	16,0	4,4	100,0
	vit en France métropolitaine, et né en France métropolitaine			
0 à 4 ans	87,5	10,4	2,0	100,0
5 à 9 ans	83,2	15,0	1,8	100,0
10 à 14 ans	79,7	17,9	2,4	100,0
15 à 19 ans	71,3	19,1	9,6	100,0
	80,0	15,8	4,1	100,0

Champ : personnes résidant en France métropolitaine de 19 ans ou moins -en âge révolu-,

Source : Échantillon Démographique Permanent, enquêtes de recensement 2004 à 2006 (poids de cumul).

I.4 Se limiter aux enfants mineurs

L'EDP confirme que lorsque l'enfant ne vit pas avec ses deux parents les risques de doubles comptes au recensement sont plus élevés. Mais le principal problème est la mobilité résidentielle des jeunes adolescents entre ménage ordinaire et collectivité (tableau 3). Ceci justifie de limiter le suivi aux enfants mineurs.

Les doubles comptes d'EDP sur une même année de collecte de recensement sont au moins deux fois plus fréquents quand les parents ne cohabitent pas ensemble, quand l'EDP ne vit qu'avec son père c'est beaucoup plus (6 fois à 10 fois). Mais pour une partie ces doubles comptes sont normaux quand les logements du père et de la mère sont interrogés, que l'enfant est présent à la fois chez le père et la mère lors de l'enquête et qu'il est gardé la moitié du temps par l'un et l'autre des parents.

Les doubles comptes sont en premier lieu liés à la mobilité des adolescents et concernent essentiellement des élèves ou étudiants résidant également en collectivité (autour de 70%) (tableau 4) et dans une moindre mesure des adolescents déclarés chez leur parents mais aussi hébergés chez une tierce personne (pour leurs études par exemple). Ces doubles comptes ne sont donc pas directement liés à la structure familiale des enfants. Cependant comme en cas de rupture des parents les enfants partent plus tôt du foyer parental ils sont plus enclins que les autres à avoir des lieux de vie variés.

En fait, bien que le problème des doubles comptes se pose surtout pour les jeunes adolescents le biais relatif qu'il introduit selon la structure familiale est surtout très important aux plus jeunes âges. Avant 14 ans, quand les deux parents sont ensemble les doubles comptes sont quasi nuls, ce qui est loin d'être le cas autrement et notamment quand la mère ne fait pas partie du ménage.

Il est donc probable que l'on surestime les jeunes enfants qui vivent sans leurs deux parents. Mais il est probable que cela soit le cas dans les autres sources car les taux que l'EDP fournit pour les bas âges sont proches de ceux des EEC.

Au final, l'impact des doubles comptes sur la structure familiale semble limité. Comme ils ne sont pas clairement identifiables, ni facilement corrigibles la solution la plus économe semble de s'assurer de la stabilité du biais en suivant l'évolution temporelle des mineurs recensés deux fois une même année.

Tableau 3 : Les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents sont plus soumis aux doubles comptes dans les enquêtes de recensement :

Taux de BI d'edp en double au recensement	2006		2005		2004	
	0-13 ans	14-18ans	0-13 ans	14-18 ans	0-13 ans	14-18 ans
Total	0,6	2,4	0,4	2,0	0,5	2,0
Avec son père et sa mère	0,3	1,7	0,2	1,4	0,3	1,2
Recomposée (mère et beau-père)	0,8	3,5	0,5	2,2	1,3	2,0
Recomposée (père et belle-mère)	2,4	2,5	1,5	0,0	2,4	4,4
Monoparentale (mère)	1,1	3,2	1,0	1,8	0,5	2,9
Monoparentale (père)	3,1	5,8	3,7	0,0	4,3	6,1
Autre famille	5,5	2,0	4,7	17,6	3,6	11,8
Hors famille	3,8	7,6	1,0	10,0	0,9	1,7

Champ : enfants edp de 0 à 17 ans en âge révolu, nés en France métropolitaine

Note : la taille des échantillons rend ces estimations très fragiles.

Source : Échantillon Démographique Permanent, enquêtes de recensement 2004 à 2006 (sans pondération).

Tableau 4 : Les enfants interrogés deux fois une année donnée sont surtout des jeunes ados résidant également en collectivité.

Age des mineurs	2004	2005	2006
0-12 ans	60	40	59
13 ans	12	12	12
14 ans	14	10	18
15 ans	24	8	22
16 ans	24	30	30
17 ans	24	32	28
Effectif total	144	122	151
% total enfant 0-17	0,7	0,6	0,7
Type de double (en %)			
un des parents est absent du second logement	3	3	0
vit aussi avec aucun de ses parents biologiques (autre parent, hébergé...)	8	13	13
vit avec des parents différents selon le logement (=enfant de séparés)	10	8	17
Vit aussi hors ménage	73	69	62
Un faux double	0	2	3
deux logements pour la même famille	6	5	5
Total	100	100	100

Champ : enfants edp de 0 à 17 ans en âge révolu, nés en France métropolitaine

Note : la taille des échantillons rend ces estimations très fragiles.

Source : Échantillon Démographique Permanent, enquêtes de recensement 2004 à 2006 (sans pondération).

II- Le codage des liens entre l'Échantillon Démographique Permanent et les adultes de sa famille au recensement,

II.1 Le principal problème : l'absence des coordonnées du père dans le bulletin de naissance

Pour déterminer si l'adulte de la famille est le parent de l'EDP on confronte 3 chiffres : le jour, le mois et l'année à l'enquête de recensement avec le jour, le mois et l'année de naissance du père (ou de la mère) dans le bulletin de naissance de l'individu EDP.

Bien que le recensement soit une enquête auto-administrée et que l'état civil soit une source administrative les principales difficultés du codage de la liaison enfant-parent relèvent de l'absence de certaines informations à l'État civil.

Un premier point est celui de l'absence complète du bulletin de naissance pour l'EDP. Aujourd'hui ces bulletins absents sont quasi inexistantes mais jusqu'en 1995 il oscillait entre 1 et 2% (tableau 5). Nous avons fait l'hypothèse que l'absence d'un bulletin de naissance (pour un « né en France métropolitaine ») était uniquement liée à un défaut de collecte, donc que leur exclusion de l'analyse ne biaisait pas les résultats. Rappelons que dans ce cas de figure on comptabilise aussi les « trous de collecte » pour les bulletins de naissance des individus EDP nés un 2 ou 3 octobre avant 1998.

L'élément le plus gênant est l'absence du père dans les bulletins de naissance. Entre 3 et 5% des EDP sont concernés aujourd'hui encore. Or, l'absence du père est fortement liée à la qualité des relations entre le père et la mère de l'individu EDP au moment de la naissance. Une exclusion pure et simple de ces individus reviendrait à sous estimer la part d'individus EDP ne vivant pas avec leurs deux parents sous le même toit. Nous avons donc utilisé la dimension panel de l'EDP pour essayer d'inférer le statut de l'homme de la famille en l'absence de date de naissance du père dans le bulletin de naissance (point 3).

Tableau 5 : L'absence de bulletin de naissance est aujourd'hui nulle, par contre l'absence du père dans le bulletin est toujours supérieur à 7%,

année de naissance	effectif	absence de bulletin de naissance	absence de père (parmi les bulletins de naissance existant)
1987	3 489	0,8%	8,2%
1988	3 334	0,5%	8,2%
1989	3 441	0,5%	10,1%
1990	3 475	0,5%	8,3%
1991	3 790	48,8%	5,8%
1992	3 695	47,8%	5,0%
1993	3 141	50,5%	6,0%
1994	3 136	43,0%	5,4%
1995	3 016	46,6%	4,9%
1996	3 545	51,9%	4,5%
1997	3 548	48,1%	4,0%
1998	3 376	50,1%	2,8%
1999	3 162	0,2%	8,4%
2000	3 159	0,3%	7,9%
2001	3 404	0,4%	7,9%
2002	3 892	0,2%	7,8%
2003	3 542	0,0%	6,8%
2004	3 259	0,1%	7,8%
2005	2 186	0,0%	7,0%

Champs : personnes EDP.

Source : Échantillon Démographique Permanent, état civil (sans pondération).

II.2 L'adulte de la famille de l'enfant EDP est un parent de l'enfant EDP ...

1. Si le jour, le mois et l'année de naissance du père de la famille (ou de la mère) déclarés au L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT et le jour, le mois et l'année de naissance du père de l'individu EDP dans le bulletin de naissance (ou de la mère) correspondent totalement (« 3 elt cohérents », tableau 6 et 7),
2. Si au moins deux de ces trois chiffres correspondent (on fait l'hypothèse qu'il y a une erreur sur un chiffre dans l'une des deux sources), (« 2 elt cohérents », tableau 6 et 7)
3. Si seul un chiffre correspond, mais que les deux autres sont valeurs manquantes dans l'un des deux sources, (« 1 elt cohérent », tableau 6 et 7)

Évidemment la date de naissance n'identifie pas de façon certaine un individu. Mais la probabilité qu'un parent de l'individu EDP se remette un couple avec une personne ayant exactement la même date de naissance est très faible ($=1/(365*5)$), en faisant l'hypothèse restrictive que le nouveau conjoint a le même âge plus ou moins deux ans, soit 5 années de naissance possibles).

La probabilité que deux personnes différentes aient en commun deux éléments de leur date de naissance est moins faible, surtout s'il s'agit du mois et de l'année de naissance ($1/(12*5)$). Mais ce cas de figure concerne seulement un tiers des situations où deux chiffres sont cohérents (tableau 6 $=1/3$ de 292) et l'analyse fine montre que dans 50% des cas il n'y a que deux jours d'écart ou seulement une erreur sur la dizaine du jour de naissance donc une forte suspicion d'erreur de collecte ou de saisie. Au final il est probable que certains adultes de la famille soient nés la même année et le même mois qu'un parent de l'individu EDP et qu'ils aient été imputés à tort comme parent de l'individu EDP, mais cela reste marginal.

II.3 Traitement des EDP dont le père est absent dans le bulletin de naissance

Par défaut, lorsqu'il y a un seul parent dans le ménage, on considérera que si le lien de parenté n'est pas connu et que le bulletin de naissance est présent l'adulte est un parent de l'enfant.

En utilisant les variables de lieu d'habitation 5 ans auparavant, et les données du recensement 1999, il est possible, pour les personnes EDP élevées par un couple, de déterminer si le couple parental observé dans l'enquête de recensement s'est mis en ménage avant ou après la naissance de l'individu EDP.

1. Si le couple s'est mis en ménage avant ou la même année, l'homme du couple est supposé le père de l'enfant sauf si la femme n'est pas la mère,
2. Si le couple s'est mis en ménage un an après la naissance de l'individu EDP, l'homme n'est pas le père, sauf si la femme n'est pas la mère,

En 2005, 373 cas ont ainsi été traités et reclassés : 287 en 'vit avec son père' et 86 en « vit sans son père » (tableau 6). On a bien une surreprésentation des « hommes de la famille non-pères de l'individu EDP » en l'absence d'information sur le père dans le bulletin de naissance du père puisque dans 25% des cas l'homme est reclassé comme n'étant pas le père.

La relation entre l'individu EDP et la femme de la famille n'engendre que très peu de cas incertains (0,1% cf., tableau 7) et ne nécessite pas de traitements spécifiques.

Tableaux 6 et 7 : Le traitement des observations des EDP recensés en 2005, en 2004 ou 2006

L'EDP vit avec son père ?	Effectifs edp 2005	En %	2004 (en %)	2006 (en %)
Avec son père (3 élt de la date cohérents)	11016	77,2	75,9	76,8
Avec son père (2 élt cohérents)	292	2,1	2,1	1,7
Avec son père (1 élt cohérent)	71	0,5	0,5	0,4
Avec son père (après traitement)	287	2,0	2,0	2,1
Inconnu (deux parents ds le ménage)	137	1,0	1,0	1,3
Inconnu (un seul parent ds le ménage)	11	0,1	0,0	0,1
Sans son père (0 élt cohérent)	2251	15,8	17,1	16,4
Sans son père (1 élt cohérent)	115	0,8	0,8	0,7
Sans son père (après traitement)	86	0,6	0,5	0,6

L'EDP vit-il avec sa mère ?	Effectifs edp 2005	En %	2004 (en %)	2006 (en %)
Avec sa mère (3 élt de la date cohérents)	13207	92,6	91,8	93,1
Avec sa mère (2 élt cohérent)	326	2,3	2,4	1,8
Avec sa mère (1 élt cohérent)	55	0,4	0,3	0,3
Inconnu	17	0,1	0,1	0,0
Sans sa mère (0 élt cohérents)	599	4,2	4,9	4,2
Sans sa mère (1 élt cohérent)	62	0,4	0,5	0,5

Champ : individus EDP de 17 ans ou moins (âge révolu), nés en France métropolitaine présent dans l'enquête de recensement 2005, et ayant un bulletin de naissance à l'état civil.

Lecture « Avec son père (3 elts de la date cohérents) » = le jour, le mois et les dates de naissance du père de l'EDP est identique à celui de l'homme de la famille à l'enquête de recensement 2005.

« Avec son père (après traitement) » : il s'agit du traitement appliqué lorsque la date de naissance du père est absente du bulletin de naissance (point 3).

Source : Échantillon Démographique Permanent, état civil et enquête de recensement (sans pondération).

II.4 Mode de vie des enfants avec leurs parents : deux traitements possibles des non réponses

Selon le mode de traitement des cas incertains, la situation familiale des enfants variera entre les deux solutions extrêmes :

1. On considère que lorsque le père est absent du bulletin de naissance, la mère et le père sont séparés : la proportion d'individus EDP vivant avec leur mère et un beau-père est alors de 5,1% (tableau 8, colonne 1).
2. On exclut les cas où la situation des adultes reste inconnue : la proportion d'individus EDP vivant avec leur mère et un beau-père est alors de 4,3% (tableau 8, colonne 4),

Si on applique aux cas incertains le taux de 25% d'adulte non père (estimé sur les cas « traités »), la proportion d'edp vivant avec sa mère et un beau-père est de 4,54%, soit 0,27 pt en plus que si on exclut les cas incertains,

Tableau 8 : L'impact des deux traitements des cas incertains sur les observations 2005,

L'EDP vit avec	edp 2005 (1)	Poids	edp 2005(2)	Poids
Sa mère et son père	11309	79,3	11309	80,1
Sa mère et un beau-père	727	5,1	603	4,3
Son père et une belle-mère	160	1,1	150	1,1
Sa mère uniquement	1555	10,9	1552	11,0
Son père uniquement	228	1,6	217	1,5
Autre structure familiale	137	1,0	133	0,9
Hors famille	150	1,1	150	1,1
total	14266	100	14114	100

Source : edp, état civil et enquête de recensement (sans pondération).

(1) Sa mère et son beau-père= la femme est la mère, l'homme n'est pas le père ou n'est pas identifié.

Son père et une belle-mère= la femme n'est pas la mère (ou non identifiée), l'homme est le père.

Sa mère uniquement = la femme est la mère (ou non identifiée).

Son père uniquement = l'homme est le père (ou non identifié).

Autre structure familiale = l'homme n'est pas le père (ou non identifié) et la femme n'est pas la mère (ou non identifiée).

Hors famille = seul, isolé dans un ménage ou hors ménage.

(2) : les cas où l'homme ou la femme ne sont pas identifiés sont exclus (sauf s'ils sont l'unique parent du ménage auquel cas par défaut ils sont parents de l'individu EDP).

Plus de 80% des individus EDP sont reconnus par au moins un de leurs parents quand le père est absent du bulletin de naissance (tableau 9).

La date de naissance des personnes reconnaissant l'enfant est dans le bulletin de reconnaissance mais elle n'est pas saisie (en tout cas pas dans le cadre de l'EDP). Cette information permettrait de compléter la date de naissance du père dans la plupart des cas où elle est inconnue.

A défaut, nous pouvons constater que les individus EDP que nous avons corrigés en « vit sans son père » sont plus souvent non reconnus par leur père, et que ceux que nous avons reclassés en « vit avec son père » sont les plus souvent reconnus par leur père. Les cas non redressés ont des caractéristiques plutôt proche de ces derniers.

Au final l'imputation partielle ou totale des cas incertains apparaît fragile par rapport à son impact. Nous avons donc choisi de les exclure du champ de l'analyse (tableau 10), La solution (2) est donc retenue dans les analyses.

Tableau 9 : La plupart des EDP « sans père » dans le bulletin de naissance et « non corrigé » ont été reconnu par leur père

L'EDP reconnu par son père	Non corrigé	Corrigé « Avec son père »	Corrigé « Sans son père »	Sans son père	total
oui	85	85	65	75	81
non	15	15	35	25	19
Total	100	100	100	100	100

Source : Échantillon Démographique Permanent, état civil et enquête de recensement (sans pondération).
 Champ : individus EDP de 17 ans ou moins (âge révolu), nés en France métropolitaine présents dans l'enquête de recensement 2005, et ayant un bulletin de naissance à l'état civil mais sans père déclaré.

Tableau 10 : L'impact des deux traitements sur les estimations pondérées pour 2005

L'EDP vit avec	edp 2004 (1)	edp 2004 (2)	edp 2005 (1)	edp 2005 (2)	edp 2006 (1)	edp 2006 (2)
Sa mère et son père	73,6	74,4	74,2	75,1	73,5	74,5
Sa mère et un beau-père	5,9	5,1	6,2	5,3	6,1	4,9
Son père et une belle-mère	1,2	1,1	1,5	1,4	1,4	1,4
Sa mère uniquement	14,1	14,2	13,9	14,1	14,9	15,1
Son père uniquement	1,5	1,5	2,0	1,9	2,0	1,9
Autre structure familiale	0,9	0,9	1,1	1,1	1,2	1,2
Hors famille	2,8	2,9	1,2	1,2	1,0	1,0

Source : Échantillon Démographique Permanent, état civil et enquête de recensement (sans pondération).

NOTE

Dossier suivi par :
Olivier Chardon
Tél. : 01 41 17 53 92
Fax : 01.41.17.62.79
Mél. : olivier.chardon

Paris, le 20 novembre 2007
N° 2775/DG75-F170

Objet : Risque de double compte dans les enquêtes et pertinence de l'analyse des structures familiales liés aux enfants résidant à la fois chez leur père et leur mère après une séparation

La problématique

La question des enfants résidant à la fois chez leur père et leur mère après une séparation renvoie à deux problèmes :

1) Le risque de double compte de ces enfants dans les enquêtes ménages

Il y a le risque en effet que chaque parent compte l'enfant à son domicile. Ce risque est d'autant plus grand que l'enfant passe un temps relativement équivalent dans les deux logements (on parle par la suite de « risque maximal » dans ce cas). En théorie l'enfant ne doit être comptabilisé qu'une fois, dans le logement où il passe le plus de temps. Si l'enfant passe un temps égal dans chaque logement, il doit être déclaré dans le logement s'il y est présent le jour de collecte de l'enquête.

2) La pertinence de l'analyse ménage famille

Selon les cas, si l'enfant est compté deux fois ou s'il n'est compté que dans un ménage, la caractérisation des deux ménages sera assez différente et ne rendra pas vraiment compte de la situation réelle, surtout dans le cas des familles monoparentales (tableau 1).

Tableau 1 : la garde alternée fragilise la notion de famille monoparentale

Situation vécue	Caractérisation du ménage	
	Si double compte	Sans double compte
Deux adultes vivant seul et se partageant la garde de leur enfant	Deux familles monoparentales	Une personne seule, et une famille monoparentale

Il est impossible de savoir dans quelle mesure les consignes de collecte sont bien respectées dans les enquêtes ménages, par l'enquêteur, comme par l'enquêté (les conditions de collecte ne permettent pas toujours de bien préciser tous les concepts et l'enquêté reste libre de ses déclarations). Par contre, le nouveau tableau de composition du ménage (« TCM ») permet d'avoir un aperçu du nombre d'enfants de

moins de 15 ans concerné par ce type de double résidence - ou, en tout cas, déclaré comme tel par les enquêtés (malheureusement, le TCM ne permet pas d'aller au delà de la limite d'âge). Cette population constitue la population à risque potentiel de double compte. On isolera aussi les enfants qui partagent leur temps entre chaque parent (population à risque maximal de double compte).

On ne s'intéressera pas ici aux autres sources de doubles comptes. On fait l'hypothèse que les risques qu'un enfant soit également déclaré dans un autre logement qui n'est pas celui de ses parents sont faibles, surtout sur le champ des moins de 15 ans⁶. Par ailleurs, comme l'analyse porte sur l'utilisation d'enquête ménage, les enfants également logés en institution (en internat, par exemple) ne sont pas soumis au risque de double compte.

Les principaux résultats

Ces résultats sont issus de l'exploitation sans pondération d'un échantillon de 8 000 enfants de moins de 15 ans. Ils semblent assez robustes, mais ils devront être consolidés avec d'autres enquêtes pourvues du nouveau TCM et confrontés avec des résultats pondérés.

- 1. Les risques de doubles comptes liés aux enfants de moins de 15 ans qui résident à la fois chez leur père et chez leur mère sont très réduits sur l'agrégat total du nombre d'enfants : seul 2% des enfants de l'échantillon sont potentiellement concernés (moins de 1% pour la population à risque maximal).
- 2. La correction des doubles comptes bute sur les écarts de déclaration entre père et mère. Les biais de déclaration des enfants sont de trois ordres : sous-déclaration des enfants par les parents qui ne les ont pas souvent, sous-déclaration de la résidence partagée avec l'autre parent et sur-déclaration de son temps de garde.
- 3. Les risques de double compte sont importants sur des modalités très peu fréquentes de l'analyse ménage famille : famille monoparentale avec le père et familles recomposées avec le père. Pour l'analyse statistique, la structure familiale « homme à la tête d'une famille monoparentale » est donc très hétérogène car elle renvoie à des réalités très contrastées en terme de garde de l'enfant.
- 4. S'agissant de la pertinence des modalités usuelles de l'analyse ménage famille dans les sources statistiques (notamment les enquêtes annuelles de recensement et l'enquête emploi en continu), il est plus prudent de ne pas isoler les familles monoparentales avec père (ou les familles recomposées avec le père) de l'ensemble des familles monoparentales (ou des familles recomposées).
- 5. Amélioration du questionnaire TCM : il est serait nécessaire de pouvoir aussi mesurer le nombre d'enfants de 15 à 17 ans en résidence alternée. Par ailleurs, des informations plus fines sur la répartition du temps entre les deux logements seraient également utiles pour analyser les écarts de déclaration entre père et mère.
- 6. L'utilisation du TCM en diffusion pour estimer le nombre d'enfants en garde alternée après une séparation paraît peu envisageable à court terme. Il faudrait pouvoir compiler de nombreuses enquêtes, disposer d'une pondération appropriée et améliorer le questionnaire pour couvrir l'ensemble des enfants mineurs (les premiers résultats avec pondération montrent que les divergences entre les résultats issus du RRP et les enquêtes ménages sur les structures familiales dépassent largement le cadre du problème des doubles comptes des enfants de parents séparés).
- 7. Le suivi statistique des familles recomposées et monoparentales nécessite un questionnaire pointu et un échantillon de grande taille. L'enquête emploi en continu (EEC) semble être l'enquête qui présente le plus de garantie. Néanmoins, le questionnaire de l'EEC ne repère pas les enfants en garde alternée, ce qui pourrait être fait à peu de frais. Cela pourrait être l'occasion d'améliorer la variable qui capte l'appartenance au ménage des individus (voir annexe 3 pour une proposition d'aménagement) et de vérifier la qualité de la collecte de l'EEC sur ces questions.

⁶ On parle ici du cas où l'enfant réside dans le logement enquêté sans que ses parents y résident.

Les sources utilisées

Le TCM recense toutes les personnes qui vivent dans le logement (qu'il s'agit ou non du logement principal au sens du recensement), ainsi que tous les logements où ces personnes vivent aussi. Donc, tous les enfants qui sont logés à la fois chez la mère et chez le père peuvent normalement être comptés deux fois, sauf si le père ou la mère omette de déclarer un des deux domiciles.

Trois enquêtes ont été utilisées (PCV 2006, CVS 2006 et transport 2007) et compilées pour assurer la robustesse des résultats (les résultats de chaque enquête sont fournis en annexe 1).

Ces trois enquêtes ont la caractéristique de demander en cas de résidences multiples si l'autre logement est celui de l'autre parent. Cette question est importante parce qu'elle permet de comptabiliser les enfants de séparés selon deux points de vue, celui, direct, du logement enquêté et celui, indirect, du logement non enquêté. Il est alors possible de repérer l'effet des résidences alternées et d'isoler les spécificités de réponses des pères et des mères. Cette question n'est seulement posée qu'aux enfants de moins de 15 ans. Au total on dispose d'un échantillon d'environ 8000 enfants de moins de 15 ans. Les résultats sont utilisés sans pondération sur l'échantillon complet. Il n'y en a pour l'instant que pour PCV et CVS.

Le TCM recueille de façon sommaire le temps d'occupation du logement de l'autre parent :

- toute l'année ou presque
- plutôt les week-ends ou les vacances
- plutôt en semaine)
- quelques mois dans l'année
- plus rarement

Le temps passé chez l'autre parent peut être grossièrement estimé et confronté avec le temps déclaré dans le logement enquêté.

Les données d'autres enquêtes munies du TCM mais ne permettant pas d'isoler la résidence de l'autre parent (SRCV, et logement) ont également été mobilisées. Elles sont cohérentes avec les principaux résultats obtenus (annexe 2).

Les résultats détaillés

1. Les risques de doubles comptes et l'impact des gardes alternées sont minimes pour le comptage des enfants

Au niveau global, les risques de doubles comptes associés à la multirésidence des enfants de couples séparés sont faibles. Les pères et les mères s'accordent pour déclarer que les enfants en cas de rupture vivent le plus souvent avec la mère. Seul 3% des enfants sont déclarés dans un logement où la mère est absente contre 16% dans un logement où le père est absent.

En cas de garde alternée les pères et les mères ne déclarent pas le même partage de l'enfant. Mais que l'on se place du côté des réponses du père ou de la mère, c'est autour de 2% des enfants qui sont concernés par le fait de loger dans deux logements, celui de leur père et celui de leur mère (tableau 2). Cela constitue la population potentiellement concernée par un double comptage dans une enquête ménage classique si l'on considère que le double comptage est systématique en cas de double résidence. Si on considère que le risque de double compte existe surtout pour les enfants partageant leur temps entre les deux logements : la population à risque maximale de double compte varie entre 0,3% et 0,7% des enfants.

2. Une vision différente selon que l'on interroge le logement du père ou de la mère

En théorie en cas de garde alternée la vision de la mère et du père devrait être symétrique. Le nombre d'enfants déclarés gardés majoritairement chez le père devrait être égal aux nombres d'enfants déclarés gardés minoritairement chez la mère. Or, c'est loin d'être le cas, même s'il faudrait disposer d'un échantillon plus gros pour limiter l'aléa de sondage. Ni les effectifs concernés par une garde alternée, ni la répartition des temps de garde n'est cohérente si l'on se place du côté du logement du père ou de celui de la mère.

On peut penser que père et mère répondent avec les mêmes trois biais :

- ils sous-déclarent leur enfant quand ils ne l'ont pas souvent en garde alternée (d'où un nombre d'enfants concernés par une garde alternée plus faible si on se place du côté du père 1,9% contre 2,3%) ;
- ils sous-déclarent le logement de l'autre parent ;
- et ils sous-déclarent le temps de garde de l'autre parent (d'où très peu de mères qui déclarent que leur enfant passe un temps équivalent chez les deux parents 0,3% contre 0,7% pour les pères).

Tableau 2 : Le poids des gardes alternées sur l'ensemble des enfants de moins de 15 ans

Présence des parents dans le logement	un seul log. <i>col2</i>	le logement de l'autre parent			Autre log <i>col6</i>	hors ménage <i>col7</i>	Population et double compte (d.c.)			En % de la pop. sans double	
		ici> 60% <i>col3</i>	labas >60% <i>col4</i>	40-60 <i>col5</i>			sans d.c.	d.c. syst.	d.c. quand risque max	d.c. syst.	d.c. quand risque max
Les deux parents	6300	0	0	0	132	8					
Le père est seul	102	34	58	52	13	2	177	261	203	47,5%	14,7%
La mère est seule	1034	156	4	24	30	3	1235	1251	1247	1,3%	1,0%
Total	7436	190	62	76	175	13	7788	7952	7890	2,1%	1,3%
Total (selon les réponses du père)							7768	7912	7820	1,9%	0,7%
Total (selon la mère)							7952	8136	7976	2,3%	0,3%

Source : TCM agrégée des enquêtes PCV 2006, CVS 2006 et transport 2007.

Champs : enfant de moins de 15 ans (sans pondération).

Population sans double compte = population comptabilisée si les concepts habituels sont appliqués. Par exemple quand le père est seul = $col2+col3 +0,5*col5+col6+col7$.

Population avec double compte systématique = l'ensemble des enfants résidant chez leur père et le mère sont comptés deux fois. Par exemple quand le père est seul = $col2+col3 +col4+col5+col6+col7$.

Population avec double compte uniquement si le risque est maximal = seul les enfants qui partagent leur temps sont comptés deux fois. Par exemple quand le père est seul = $col2+col3 +col5+col6+col7$.

3. L'estimation des enfants en famille monoparentale avec leur père est fragile

Si l'on en croit les déclarations des pères les risques de doubles comptes ont un impact important sur les structures familiales où la mère est absente : famille monoparentale avec le père ou famille recomposée avec le père. Dans ce cas, les enfants ayant deux résidences représenteraient entre 52% et 44% du total (tableau 3). Le risque majeur de double compte serait de 19% pour les familles monoparentales dirigées par un homme.

Par contre, du côté des structures familiales où le père est absent, la population double comptée est réduite et la population à risque majeur est quasi nulle (1%). Il est probable que les mères sous déclarent la multi résidence de leur enfant. Cependant, même si on applique le nombre d'enfant étant en garde partagée selon le père, la population ayant un risque maximal de double compte est de 2%.

Tableau 3 : Les structures où la mère est absente sont fragiles

l'Enfant vit avec	un seul log.	le logement de l'autre parent			Aut. log	hors ménage	Population et double compte			En % de la pop. sans double	
		ici > 60%	labas > 60%	40-60			sans d.c.	d.c. syst.	d.c. quand risque max	d.c. syst.	d.c. quand risque max
son père en famille											
monoparentale	44	21	30	34	6	2	90	137	107	52,2%	18,9%
recomposée	56	13	28	14	4	0	80	115	87	43,8%	8,8%
sa mère en famille											
monoparentale	740	113	1	16	20	3	884	893	892	1,0%	0,9%
recomposée	222	42	3	6	30	0	297	303	300	2,0%	1,0%

Source : TCM agrégée des enquêtes PCV 2006, CVS 2006 et transport 2007.

Champs ; enfant de moins de 15 ans (sans pondération).

Population sans double compte = population comptabilisée si les concepts habituels sont appliqués.

Population avec double compte systématique = l'ensemble des enfants résidant chez leur père et le mère sont comptés deux fois.

Population avec double compte uniquement si le risque est maximal. = seul les enfants qui partagent leur temps sont comptés deux fois.

4. Les risques de doubles comptes n'expliquent pas les divergences entre les enquêtes de recensement et les enquêtes ménages sur les structures familiales

Les résultats pondérés (à partir des enquêtes CVS 2006 et PCV 2006) montrent que la pondération modifie peu les ordres de grandeurs des estimations de risque de double compte (tableau 4). Le risque de double compte se réduit légèrement chez les familles monoparentales et augmente un peu chez les familles recomposées quand les hommes sont de la famille. Quand c'est la femme il y a une légère augmentation des risques de double compte.

L'estimation réalisée avec l'échantillon pondéré est très éloigné de ceux obtenus avec l'enquête de recensement 2006 (tableau 5). Le tronc commun des enquêtes ménages sous estime très fortement les familles monoparentales par rapport aux enquêtes de recensement, comme toutes les enquêtes ménages (notamment celles calées sur l'enquête emploi en continu). Les écarts sont nettement plus importants que les risques de double compte. Notamment les enfants en familles monoparentales avec leur mère, qui sont peu soumis aux risques de double compte, ont des effectifs très divergents entre l'enquête annuelle et les chiffres issus des TCM. Ces divergences, qui se retrouvent dans toutes les enquêtes ménages, renvoient en partie à la question du calage des structures familiales des enquêtes ménages qui n'est pas l'objet de cette note.

Tableau 4 : La pondération modifie peu l'estimation des risques de double compte

l'Enfant vit avec	Population et double compte			En % de la pop. sans double	
	sans d.c.	d.c. syst.	d.c. quand risque max	d.c. syst.	d.c. quand risque max
son père en famille					
monoparentale	126 150	183 487	147 526	45,5%	16,9%
recomposée	117 202	177 500	130 760	51,4%	11,6%
sa mère en famille					
monoparentale	975 521	987 568	984 527	1,2%	0,9%
recomposée	352 845	362 985	357 158	2,9%	1,2%

Source : TCM agrégée des enquêtes PCV 2006, CVS 2006.
Champs ; enfant de moins de 15 ans avec pondération.

Tableau 5 : Les écarts entre RRP et TCM sont largement supérieurs au risque de double compte

	Effectifs EAR 2006	TCM sans d.c.*	TCM avec d.c. syst.	Surestimation de l'EAR par rapport à TCM sans d.c.
monoparentale (père)	225 363	132 110	190 855	71%
monoparentale (mère)	1 542 858	1 044 782	1 057 533	49%

source : TCM agrégée des enquêtes PCV 2006, CVS 2006 et EAR 2006.
Champs : enfant de moins de 15 ans vivant dans une famille monoparentale en France métropolitaine.
* : les enfants vivant uniquement avec un parent dans un ménage complexe ont été affectés en famille monoparentale pour le passage ménage famille du chiffrage du tcm.

5. Poursuite des analyses exploratoires sur le tronc commun des enquêtes ménages

Chaque enquête PCV 2006, CVS 2006, transport 2007 (annexe 1) mais aussi SRCV 2006 et logement 2006 (annexe 2) confirment sur le champs de moins de 15 ans (et des moins de 18 ans pour SRCV et logement) les principales tendances du fichier compilé :

- 3 à 4% des enfants de moins de 15 ans sont déclarés dans un ménage avec leur père et sans leur mère. Dans ce cas, seul 30 à 40% vit uniquement avec leur père.
- 13 à 16% des enfants de moins de 15 ans sont déclarés dans un ménage avec leur mère et sans leur père et dans ce cas entre 77 et 83% vivent uniquement avec leur mère.
- le nombre d'enfants en garde partagée est approximativement deux fois plus élevé quand le logement du père est interrogé (sauf pour l'enquête logement).

Ces résultats sont aussi conformes à ceux de Laurent Toulemon avec SRCV 2004.

Néanmoins, ces résultats restent à conforter en compilant d'autres enquêtes pour augmenter le nombre d'observations, donc la précision. A priori l'enquête logement 2006 dispose de la question qui permet d'identifier l'autre logement comme celui de l'autre parent. La variable n'est pas dans le fichier de diffusion mais elle est peut être récupérable. Les autres sources mobilisables à court terme pourraient être l'enquête transport qui doit encore s'enrichir de 24 000 ménages, et pour 2008 VQS (50 000 logements) et SRCV 2007.

Annexe 1 : Les résultats détaillés par enquêtes (cvs, pcv, transport).

Enquête CVS 2006 sur les enfants de moins de 15 ans

absent du logement gardalt

Frequency Percent Row Pct Col Pct	autdbres	horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
aucun	42 1.16 1.45 67.74	7 0.19 0.24 70.00	2831 78.40 97.86 83.58	13 0.36 0.45 13.40	0 0.00 0.00 0.00	0 0.00 0.00 0.00	2893 80.12
mere absente	6 0.17 5.08 9.68	0 0.00 0.00 0.00	55 1.52 46.61 1.62	13 0.36 11.02 13.40	27 0.75 22.88 90.00	17 0.47 14.41 68.00	118 3.27
pere absent	14 0.39 2.33 22.58	3 0.08 0.50 30.00	501 13.87 83.50 14.79	71 1.97 11.83 73.20	3 0.08 0.50 10.00	8 0.22 1.33 32.00	600 16.62
Total	62 1.72	10 0.28	3387 93.80	97 2.69	30 0.83	25 0.69	3611 100.00

Enquête PCV 006 sur les enfants de moins de 15 ans

absence gardalt

Frequency Percent Row Pct Col Pct	autdbres	horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
aucun	18 0.66 0.81 60.00	1 0.04 0.05 33.33	2180 79.91 98.46 85.22	15 0.55 0.68 17.44	0 0.00 0.00 0.00	0 0.00 0.00 0.00	2214 81.16
mere absente	4 0.15 4.44 13.33	2 0.07 2.22 66.67	31 1.14 34.44 1.21	13 0.48 14.44 15.12	21 0.77 23.33 95.45	19 0.70 21.11 65.52	90 3.30
pere absent	8 0.29 1.89 26.67	0 0.00 0.00 0.00	347 12.72 81.84 13.57	58 2.13 13.68 67.44	1 0.04 0.24 4.55	10 0.37 2.36 34.48	424 15.54
Total	30 1.10	3 0.11	2558 93.77	86 3.15	22 0.81	29 1.06	2728 100.00

Lecture

autdbres= vit ailleurs que chez l'autre parent, **horsmena**=vit aussi hors ménage, **nonjam**=ne vit que dans ce logement, **oui ici**= passe moins de 40% chez l'autre parent **oui lab**=passe plus de 60% chez l'autre parent, **oui40-60**=passe entre 40 et 60% de son temps chez l'autre parent.

Enquête transport 2007 sur les enfants de moins de 15 ans

Table of abs by gardalt

abs		gardalt					
Frequency							
Percent							
Row Pct							
Col Pct	autdbres	horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
aucun	38	2	1342	8	0	0	1390
	2.25	0.12	79.36	0.47	0.00	0.00	82.20
	2.73	0.14	96.55	0.58	0.00	0.00	
	71.70	100.00	86.14	17.78	0.00	0.00	
mere	5	0	18	8	10	16	57
absente	0.30	0.00	1.06	0.47	0.59	0.95	3.37
	8.77	0.00	31.58	14.04	17.54	28.07	
	9.43	0.00	1.16	17.78	100.00	69.57	
pere	10	0	198	29	0	7	244
absent	0.59	0.00	11.71	1.71	0.00	0.41	14.43
	4.10	0.00	81.15	11.89	0.00	2.87	
	18.87	0.00	12.71	64.44	0.00	30.43	
Total	53	2	1558	45	10	23	1691
	3.13	0.12	92.13	2.66	0.59	1.36	100.00

Lecture

autdbres= vit ailleurs que chez l'autre parent, **horsmena**=vit aussi hors ménage, **nonjam**=ne vit que dans ce logement, **oui ici**= passe moins de 40% chez l'autre parent **oui lab**=passe plus de 60% chez l'autre parent, **oui40-60**=passe entre 40 et 60% de son temps chez l'autre parent.

Annexe 2 : La confrontation avec SRCV 2006 et logement 2006 (TCM qui n'isole pas le logement de l'autre parent).

Tableaux « logement 2006 » moins de 15 ans puis moins de 18 ans

		gardalt					
abs		horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
Frequency	Percent						
Row Pct	Col Pct						
un parent	0	66	1	1	0	68	
dcd	0.00	1.02	0.02	0.02	0.00	1.05	
	0.00	97.06	1.47	1.47	0.00		
	0.00	1.09	0.46	1.04	0.00		
les 2	20	5080	46	1	3	5150	
ensemble	0.31	78.50	0.71	0.02	0.05	79.59	
	0.39	98.64	0.89	0.02	0.06		
	60.61	83.84	21.00	1.04	4.69		
mere	1	85	19	82	35	222	
absente	0.02	1.31	0.29	1.27	0.54	3.43	
	0.45	38.29	8.56	36.94	15.77		
	3.03	1.40	8.68	85.42	54.69		
pere	12	828	153	12	26	1031	
absent	0.19	12.80	2.36	0.19	0.40	15.93	
	1.16	80.31	14.84	1.16	2.52		
	36.36	13.67	69.86	12.50	40.63		
Total	33	6059	219	96	64	6471	
	0.51	93.63	3.38	1.48	0.99	100.00	

		gardalt					
abs		horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
Frequency	Percent						
Row Pct	Col Pct						
1 parent	5	116	4	1	0	126	
dcd	0.06	1.49	0.05	0.01	0.00	1.61	
	3.97	92.06	3.17	0.79	0.00		
	3.76	1.61	1.47	0.93	0.00		
les 2	96	5931	70	3	7	6107	
ensemble	1.23	75.97	0.90	0.04	0.09	78.22	
	1.57	97.12	1.15	0.05	0.11		
	72.18	82.22	25.64	2.80	8.75		
mere	2	120	26	91	41	280	
absente	0.03	1.54	0.33	1.17	0.53	3.59	
	0.71	42.86	9.29	32.50	14.64		
	1.50	1.66	9.52	85.05	51.25		
pere	30	1047	173	12	32	1294	
absent	0.38	13.41	2.22	0.15	0.41	16.57	
	2.32	80.91	13.37	0.93	2.47		
	22.56	14.51	63.37	11.21	40.00		
Total	133	7214	273	107	80	7807	
	1.70	92.40	3.50	1.37	1.02	100.00	

Lecture

autdbres= vit ailleurs que chez l'autre parent, **horsmena**=vit aussi hors ménage, **nonjam**=ne vit que dans ce logement, **oui ici**= passe moins de 40% dans un autre logement (pas forcément celui de l'autre parent) **oui lab**=passe plus de 60% dans un autre logement, **oui40-60**=passe entre 40 et 60% de son temps dans un autre logement.

Tableaux « srcv 2006 » moins de 15 ans puis moins de 18 ans

abs		gardalt					
Frequency							
Percent							
Row Pct							
Col Pct	autdbres	horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
1 parent	1	1	60	5	0	0	67
dcd	0.02	0.02	1.15	0.10	0.00	0.00	1.28
	1.49	1.49	89.55	7.46	0.00	0.00	
	1.43	7.14	1.25	2.34	0.00	0.00	
les 2	48	9	4139	62	0	1	4259
ensemble	0.92	0.17	79.28	1.19	0.00	0.02	81.57
	1.13	0.21	97.18	1.46	0.00	0.02	
	68.57	64.29	86.37	28.97	0.00	1.56	
mere	10	0	70	25	62	43	210
absente	0.19	0.00	1.34	0.48	1.19	0.82	4.02
	4.76	0.00	33.33	11.90	29.52	20.48	
	14.29	0.00	1.46	11.68	92.54	67.19	
pere	11	4	523	122	5	20	685
absent	0.21	0.08	10.02	2.34	0.10	0.38	13.12
	1.61	0.58	76.35	17.81	0.73	2.92	
	15.71	28.57	10.91	57.01	7.46	31.25	
Total	70	14	4792	214	67	64	5221
	1.34	0.27	91.78	4.10	1.28	1.23	100.00

Frequency							
Percent							
Row Pct							
Col Pct	autdbres	horsmena	nonjam	oui ici	oui lab	oui40-60	Total
1 parent	4	3	100	5	0	1	113
dcd	0.06	0.05	1.57	0.08	0.00	0.02	1.77
	3.54	2.65	88.50	4.42	0.00	0.88	
	3.92	4.05	1.72	2.07	0.00	1.23	
les 2	67	59	4887	70	0	1	5084
ensemble	1.05	0.92	76.54	1.10	0.00	0.02	79.62
	1.32	1.16	96.13	1.38	0.00	0.02	
	65.69	79.73	84.29	28.93	0.00	1.23	
mere	15	1	107	29	78	52	282
absente	0.23	0.02	1.68	0.45	1.22	0.81	4.42
	5.32	0.35	37.94	10.28	27.66	18.44	
	14.71	1.35	1.85	11.98	88.64	64.20	
pere	16	11	704	138	10	27	906
absent	0.25	0.17	11.03	2.16	0.16	0.42	14.19
	1.77	1.21	77.70	15.23	1.10	2.98	
	15.69	14.86	12.14	57.02	11.36	33.33	
Total	102	74	5798	242	88	81	6385
	1.60	1.16	90.81	3.79	1.38	1.27	100.00

Lecture

autdbres= vit ailleurs que chez l'autre parent, **horsmena**=vit aussi hors ménage, **nonjam**=ne vit que dans ce logement, **oui ici**= passe moins de 40% dans un autre logement (pas forcément celui de l'autre parent) **oui lab**=passe plus de 60% dans un autre logement, **oui40-60**=passe entre 40 et 60% de son temps dans un autre logement.

Annexe 3 : Proposition d'aménagement de la variable CA (« habitez-vous en permanence dans ce logement ? ») de l'enquête emploi en continu.

Proposition d'aménagement de la variable CA

Dans la version actuelle, les enfants en garde alternée comptabilisés dans le logement (donc le plus souvent présent dans le logement ou présent dans le logement lors de l'enquête en cas de garde « partagée ») doivent être classés en « personnes habitant en permanence dans le logement ».

La proposition consiste à créer une modalité (modalité 10) pour repérer ces enfants « enfant d'une union précédente habitant aussi chez son autre parent ».

Elle peut s'accompagner du regroupement des modalités 9 et 4 rassemblant ainsi les personnes (vivant par ailleurs dans un logement occasionnel) et/ou d'une réorganisation des modalités selon un ordre plus logique :

- soit pour l'enquêté avec un ordre chronologique de l'enfance à la vieillesse (modalité 0 puis 10, 3, 4, 1, 2, 5, 9, 6, 7 et 8).
- soit pour l'enquêteur avec la population du ménage puis la population hors ménage (modalité 0 puis 10, 4, 9, 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8).

Proposition d'aménagement de la variable CA : « habitez vous en permanence dans ce logement ? »

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">① Personne habitant en permanence ce logement① Militaire du contingent② Militaire de carrière logé en caserne ou camp③ Elève interne, étudiant habitant en cité universitaire ou foyer d'étudiants④ Elève ou étudiant habitant dans un logement indépendant⑤ Jeune vivant dans un foyer de jeunes travailleurs⑥ Détenu⑦ Malade ou convalescent en sanatorium, hôpital, établissement de soins, ...⑧ Personne âgée vivant dans une maison de retraite ou un hospice⑨ Personne habitant un logement occasionnel
10 Enfant d'une union précédente habitant aussi chez son autre parent. |
|--|

Annexe 4 : Les enfants en garde alternée à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux

A partir des données du 4ème trimestre 2006 de l'Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) seul 0,5% des couples avec enfant ont déclaré fiscalement au moins un enfant en garde alternée (tableau). Il s'agit donc d'un phénomène très faible par rapport aux familles recomposées.

Tableau : Seul 0,5% des couples avec enfant ont déclaré fiscalement au moins un enfant en garde alternée

<i>Effectifs (% colonne)</i>	Type de ménage			Total
	Familles monoparentales	Couples avec enfant	Ménages complexes	
Sans enfant en garde alternée	1 740 (95,3%)	10 821 (99,5%)	421 (99,3%)	12 982 (98,9%)
Avec au moins un enfant en garde alternée	85 (4,7%)	54 (0,5%)	3 (0,7%)	142 (1,1%)
Total	1 825	10 875	424	13 124

Champ : ménage avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Source : 4ème trimestre 2006 de l'ERFS.

Par ailleurs, il n'est pas possible de voir dans quelle mesure il y a cohérence entre les familles qui déclarent fiscalement un enfant en garde partagée et les familles recomposées.

En effet si les fichiers de diffusion de l'enquête revenus fiscaux permettent un appariement avec l'enquête Emploi, il s'agit d'un extrait de fichiers qui ne comprend pas toutes les variables nécessaires pour reconstituer les familles recomposées.

La faiblesse du nombre d'enfants déclarés fiscalement en résidence alternée limite pour l'instant l'intérêt d'aller plus loin dans l'utilisation de l'Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS).